

DEVENIR PAYSAANNE

UN GUIDE
SUR
L'INSTALLATION
AGRICOLE
AU FEMININ





L'ADEAR, c'est une association créée en 1997 qui regroupe des paysannes et des paysans, pour majorité membres de la Confédération Paysanne, et d'autres acteurs du monde rural réunis par l'envie de partager leur expérience et leurs savoir-faire pour permettre de maintenir et d'installer des paysan.ne.s nombreux.euses et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne.

Ce projet, cette vision partagée de l'agriculture paysanne, c'est : des fermes viables économiquement, autonomes, transmissibles, respectueuses de la nature et de l'humain et participant au développement local.

Pour cela l'ADEAR mène plusieurs actions :

- Accompagnement à l'installation et à la transmission
- Organisation de formations courtes et spécifiques
- Sensibilisation et promotion de l'agriculture paysanne
- Développement de l'agroécologie paysanne dans le cadre d'un programme de recherche action paysan.ne.s-chercheur.e.s
- Animation d'un espace-test agricole

Pour en savoir plus : www.agriculturepaysanne.org



Le GRAAP

Le Groupe de Recherche-Action sur l'Agroécologie Paysanne est un collectif de paysan.ne.s, chercheur.e.s, chargé.e.s de mission et citoyen.ne.s engagé.e.s dans la recherche et la construction d'alternatives agroécologiques dans les Hautes-Alpes. Le GRAAP accompagne des dynamiques collectives et développe des approches de recherche-action sur la relocalisation alimentaire et la transition agroécologique. Sa démarche est expérimentale, innovante et transversale.

Le GRAAP a accueilli en 2019 Gabrielle de Dianous, étudiante à Sciences Po Toulouse en Master Genre. Sous le regard bienveillant de Carine Pionetti, ethnologue et chercheuse en Ecologie politique, spécialiste des questions de genre, de Vanessa Picard, animatrice de l'ADEAR 05 et de Véronique Dubourg, éleveuse et co-animatrice du Groupe Femmes & Agroécologie, Gabrielle a mené une série d'entretiens, prolongée par un travail de rédaction, qui ont posé les bases de ce Guide.

Pour en savoir plus : <http://agroecologiepaysanne-graap.org/>

Le GIEE FAM « Favoriser l'Agroécologie de Montagne »

Un GIEE¹ composé uniquement de femmes agricultrices a vu le jour dans les Hautes-Alpes en 2017. Composé de 13 femmes, représentant de nombreuses productions agricoles, le GIEE FAM offre un espace de soutien, d'échanges et d'entraide pour les paysannes qui en font partie, tout en les aidant à mettre en œuvre des pratiques agroécologiques sur leurs fermes. La recherche d'autonomie sur les fermes, la mise en réseau pour mutualiser les ressources et le soutien moral sont les principaux axes du collectif pour l'instant. Le GIEE soutient aussi des jeunes femmes portant un projet d'installation, ou nouvellement installées.

Pour en savoir plus :

<http://agroecologiepaysanne-graap.org/dynamiques-collectives/le-groupe-femmes>

1 • Le GIEE, Groupement d'intérêt économique et environnemental est un label créé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour promouvoir le développement de l'agroécologie en France.

*« Pourquoi devient-on agricultrice ?
Ça s'attrape toute petite au berceau ?
Est-ce que ça se chope sous la mère au contact de l'herbe ?
Est-ce qu'on veut nourrir le monde ?
Peut-être qu'on ne supporte plus le bruit de la ville.
Il est possible d'aimer se lever au chant du cop plutôt qu'à celui du réveil-matin.
Parce qu'on aime vivre le passage des saisons ?
Parce que personne ne vous dit ce que vous avez à faire !
C'est sûrement qu'on aime bien la tenue, jean/bottes/veste chaude.
On peut préférer l'odeur de la bouse à celle des pots d'échappement.
Et si c'était pour pouvoir chanter au boulot sans que ça paraisse incongru ?
Pour vivre dehors ?
Pour sentir le vent qui rapporte ce qu'il sait de la saison.
Pour se coucher lessivée le soir ?
Pour regarder pousser les plantes.
Pour être témoin de chaque lever de soleil.
Peut-être qu'on veut savoir ce que l'on mange ?
Parce qu'on aime les animaux ?
Sûrement pour être au cœur même de la vie ».*

Paysannes. [Carnet de rencontres] avec des femmes engagées.
Les Carnettistes tribulants. La Boîte à Bulles.



Abréviations et sigles	6
A l'origine de ce guide... ..	8
Pourquoi parler de l'installation au féminin ?	11
Zoom : Les projets d'installation dans les Hautes-Alpes	14

1 DEVENIR PAYSANNE : Des jeunes femmes nouvellement installées racontent... 15

7 femmes témoignent	16
Les témoignages	18
S'installer à deux	18
Salarier quand on est seule	19
Zoom : Le groupement d'employeurs agricoles	20
Le casse-tête du remplacement	21
Zoom : Se faire remplacer, quelles solutions ?	22
« Ce qui est génial, c'est d'avoir un réseau dès son installation »	22
Accepter de faire les choses par étapes	23
Concilier vie familiale et vie professionnelle	24
Zoom : Le Congé maternité	26
Prendre du « temps pour soi » : comment faire ?!	27
Zoom : l'Aide au Répit	28
Le corps mis à l'épreuve	29
Les apports d'un groupe de femmes	30
Zoom : L'entraide agricole	31
Regards croisés sur la bio	33
Une approche sensible du vivant	35
La mécanique, tout un poème	36
Comment faire face à une crise sanitaire ?	37
Zoom : Comment agir en situation de contrôle ?	38
« Les gars vous nourrissez la planète, c'est pas normal que vous ne gagniez pas votre vie ! »	39
« Comment les hommes nous voient »	40
Pépites sexistes	41

2 JE VOUDRAIS DEVENIR PAYSANNE : Le parcours à l'installation en agriculture 43

Mon projet est-il réalisable ?	45
... Techniquement : les formations	45
La Capacité Professionnelle Agricole (CPA)	45
Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)	45
Zoom sur Vivéa, la formation pour les agricultrices.eurs	46
.... Physiquement : Le foncier	47
Comment trouver du foncier ?	47
Identifier les différents modes de faire-valoir	48
Zoom sur les Espaces-test Agricoles	48
Étude prévisionnelle économique : De quelles aides puis-je bénéficier ?	49
La Dotation Jeune Agriculteur (DJA)	49
Zoom sur les avantages et inconvénients	50
ACRE (Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises)	51
Le Prêt d'Honneur Agricole Régional	51
Garantie Égalité Femmes	51
La mise en place technique du projet	53
Le statut social	53
Chef.fe d'exploitation	53
Conjoint.e collaborateur.rice	53
Aide familial.e	53
Statut Juridique	55

L'Entreprise individuelle	55
Entreprise sous forme sociétaire	55
Statut fiscal	55
Je m'installe	56
Déclarer son entreprise	56
Autres formalités de déclaration	56
Pour aller plus loin	57

3 CARNET D'ADRESSES ET DE CONTACTS UTILES 59

Accueillir du public sur ma ferme	60
Où trouver des dispositifs d'accompagnement de visite à la ferme/accueil ?	60
Où trouver des dispositifs d'accompagnement d'hébergement à la ferme ?	60
Administratif	60
Où puis-je trouver de l'aide pour les tâches administratives ?	60
Contacts des organismes que vous retrouverez souvent dans ce carnet d'adresse	61
Commercialiser ma production	62
Vers qui me tourner pour vendre en circuit court ?	62
Qui contacter pour approvisionner des établissements pour une restauration collective locale et de qualité ?	63
Je cherche à valoriser au mieux mon lait... Comment faire ?	63
Où découper ou faire découper ma viande ?	64
Conflits, problèmes juridiques...	64
Conseils techniques concernant ma production	65
Où me faire conseiller en bio ?	65
Où trouver des conseils pour la commercialisation (fixer les prix, choix du mode de commercialisation)?	65
Difficultés physiques	65
Qui contacter en cas de pépin physique ?	65
Financement	65
Qui contacter en cas de pépin financier ?	65
Quelles alternatives existent pour financer mon installation ?	66
Foncier	66
Où trouver du foncier ?	66
Où trouver des fermes en transmission ?	66
Où puis-je obtenir des conseils sur le foncier ?	67
Formation	67
Où trouver des formations longues ?	67
Où trouver des formations courtes ?	68
Matériels	69
Quelles aides financières existent pour acheter du matériel ?	69
Comment acheter collectivement du matériel ?	69
Où récupérer du matériel d'occasion ?	69
Où fabriquer ses propres outils ?	69
J'ai besoin de me faire remplacer un temps	69
Vers qui me tourner pour me faire remplacer quand je ne connais personne ?	69
Semences Paysannes	69
Soutien moral	70
A qui m'adresser en cas de coup dur ?	70
Stages	70
Où trouver un lieu de stage ?	70
Comment puis-je recevoir des stagiaires, des wwoofers ?	70
Les Syndicats agricoles à vocation générale	71

Conclusion	72
Annexes	73
La SAFER	74
Les différents modes de faire-valoir	77
Les formes juridiques d'une exploitation agricole	81
Index	83
Remerciements	85

Abréviations et sigles

AB	Agriculture Biologique
AFP	Association Foncière Pastorale
AITA	Aide à l'Installation et la Transmission Agricole
AMA	Activité Minimale d'Assujettissement
AMEXA	Assurance Maladie des Exploitants Agricoles
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ATEXA	Assurance des Accidents du Travail des Exploitants Agricoles
ATP	Agriculteur à Titre Principal
ATS	Agriculteur à Titre Secondaire
AVA	Assurance Vieillesse Agricole
AVI	Assurance Vieillesse Individuelle
BPREA	Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole
CDOA	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CEPPP	Centre d'Elaboration des Parcours Professionnalisés Personnalisés
CERPAM	Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
CFE	Centre de Formalités des Entreprises
CMD	Convention de Mise à Disposition (location SAFER)
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun
DDT	Direction Départementale des Territoires
DICAA	Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole
DJA	Dotations Jeunes Agriculteurs
DPB	Droit à Paiement de Base
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EDER	Etablissement de l'Elevage Régional
EPFR	Etablissement Public Foncier Régional
FDCUMA	Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel en Commun
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FDSIGE	Fédération Départementale des Structures d'Irrigation et de Gestion de l'Eau dans les Hautes-Alpes
FNAB	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
GAB	Groupement d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GFA	Groupement Foncier Agricole
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
GRAB	Groupe de Recherche d'Agriculture Biologique
HCF	Hors Cadre Familial
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
JA	Jeune Agriculteur

MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PAI	Point Accueil Installation
PAIT	Point Accueil Installation Transmission
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPP	Parcours Professionnalisé Personnalisé
RDI	Répertoire Départ Installation
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDDS	Schéma Directeur Départemental des Structures
SMA	Surface Minimum d'Assujettissement
ZAP	Zone Agricole Protégée



A l'origine de ce guide...

Une graine qui germe

C'est lors d'un entretien entre Eve Champavier, éleveuse de brebis à Brézières, dans les Hautes-Alpes, et Gabrielle de Dianous, étudiante en Master Genre, que l'idée de ce guide a émergé, au début du printemps 2019. Puis, nourrie d'échanges et de rencontres sur des fermes, à la terrasse de cafés, en réunions, cette graine a germé.

Voilà pour la graine. Le terreau sur lequel cette graine est venue pousser, l'eau dont elle s'est gorgée, c'est une histoire un peu plus longue à raconter...

En 2016, de la rencontre entre une autre éleveuse de brebis, Véronique Dubourg, et une ethnologue et chercheuse en Ecologie politique, spécialiste des questions de genre, Carine Pionetti, naît l'idée de réunir un groupe de paysannes. Très vite, le groupe « prend ». Un espace dédié aux femmes dans le monde agricole, ce n'est pas si commun. Maraîchères, éleveuses, apicultrices, cultivatrices de plantes aromatiques, jeunes et

moins jeunes, elles se retrouvent et commencent à tisser des liens, à parler de leur travail, de leur engagement, de leur vie de femmes, à voir ce qui les unit et comment *agir ensemble*. Vitalité et complicité seront rapidement au rendez-vous.

Comme l'écrivent Françoise Follet-Sinoir et Chantal Joncour en préambule du magnifique livre *Paysannes*, « les fermes sont des lieux pour l'art : espaces, matériaux, inventivité, etc. Elles sont des lieux pour l'esprit et les mains, pour les projets et les réalisations, pour les tribulations mais aussi pour la précision, la technique, le travail »².

A l'image de ce groupe de paysannes haut-alpines, co-animé les premières années par le binôme Véronique-Carine, nous optons dans les lignes qui suivent pour une co-écriture paysanne-chercheuse. Une écriture à deux voix pour parler de choses qui nous touchent et nous rapprochent.



Un collectif Femmes & Agroécologie sur un territoire de montagne

Le Groupe Femmes & Agroécologie, c'est donc un groupe d'abord informel, composé d'une vingtaine de paysannes de tous âges, représentant toutes les productions, certaines issues du milieu agricole et d'autres non.

Ce groupe se réunit pour la première fois en 2016 à l'Auberge d'Eyglis³, dans le nord des Hautes-Alpes. Il est le fruit de rencontres, d'envies et d'aspirations qui vont peu à peu s'ancrer dans l'action, dans la connaissance plus intime de l'autre, dans le besoin à la fois de se sentir épaulée et d'apporter du soutien aux autres lorsque c'est nécessaire.

« La diversité de notre groupe, tant par l'aspect générationnel que la nature des productions et l'origine de ses membres en fait une richesse et une force. La distanciation de l'approche filière nous permet de mieux comprendre tout ce qui nous relie, comment nos productions sont complémentaires. Sur un même territoire, cette multiplicité peut permettre de recréer du circulaire avec nos 'sous-produits' valorisables par d'autres (par exemple, la laine servant au paillage des plantes médicinales). Les chantiers collectifs nous font appréhender corporellement ce que nous ignorons du travail des autres paysannes. Notre réflexion autour de l'autonomie, la relocalisation alimentaire, l'économie circulaire s'articule avec Carine ».

En 2018, ce groupe se structure en GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental), et non sans une pointe d'ironie, prend le nom de GIEE FAM (FAM pour Favoriser l'Agroécologie de Montagne)

« Cette formalisation en GIEE nous permet d'officialiser et d'institutionnaliser notre volonté et nécessité de mettre en lumière le genre en agriculture ».

Le GIEE prolonge la dynamique du Groupe Femmes & Agroécologie avec les deux mêmes entrées : d'une part, l'entraide sur les fermes (via les chantiers collectifs mensuels), le soutien moral, les échanges inter-générationnels, l'énergie du collectif qui aide à rompre l'isolement et à se ressourcer; d'autre part, un espace pour échanger et mener, de manière concrète, des actions autour de l'agroécologie.

De cette aventure collective, nous tirons trois enseignements⁴ :

1 • Il ne se passe pas tout-à-fait la même chose dans un groupe mixte, et dans un groupe composé uniquement de femmes, que ces femmes soient paysannes, écrivaines, artistes ou chercheuses. La parole se libère autrement, l'énergie est différente, les sujets ne sont pas abordés tout-à-fait de la même manière. Le Groupe Femmes & Agroécologie incarne cette énergie porteuse du groupe. Être en lien, pouvoir s'appuyer sur un réseau donne de la force, aide à retrouver des points d'appui dans les périodes difficiles.

2 • L'agroécologie n'est pas seulement un ensemble de pratiques et de techniques, c'est aussi une vision du monde, une vision du monde portée aussi par des femmes sur leurs fermes. Dans les Hautes-Alpes, comme dans d'autres territoires de France et du monde, les femmes jouent (déjà) un rôle moteur dans l'émergence d'une agriculture reterritorisée, à taille humaine, plus respectueuse de l'environnement, plus solidaire.

« L'évolution du modèle agricole vers une conception productiviste et rentable puis compétitive a transformé notre rapport à notre environnement, au sol, à l'eau etc... »

2 • Les Carnettistes tribulants, Paysannes. Carnet de rencontres avec des femmes engagées. La Boîte à bulles, 2012.

3 • Le choix de cette auberge n'arrive pas par hasard. Elle est tenue par Lydia Bletterie, une cheffe qui travaille directement avec des productrices et producteurs, en mode bistrot. Son portrait est publié dans un ouvrage dédié aux femmes cheffes : Frédiani, V. et Payany, E., Cheffes. 500 femmes qui font la différence dans les cuisines de France, Editions Nouriturfu, 2019.

4 • Ces constats sont aussi nourris par un travail plus large de recherche-action, porté par le GRAAP, et mené de 2015 à 2019, à l'échelle du territoire haut-alpin, sur la relocalisation alimentaire, la recherche d'autonomie, les savoir-faire en agroécologie et les dynamiques collectives. La question du genre y est abordée depuis 2016, et elle a pris une place centrale à partir de 2018. Ce guide en est l'un des aboutissements concrets.

Dans ce contexte, nous semble-t-il, l'agroécologie, se veut une approche de l'agriculture, mais aussi de la société dans son ensemble, basée sur le partenariat, les synergies, les dynamiques collectives et leur intelligence ».

3 • L'installation agricole ne se vit pas de la même manière, que l'on soit une femme de 35 ans non-originaire du milieu agricole, ou que l'on soit un homme de 19 ans qui reprend la ferme de ses parents. Or l'accompagnement proposé est souvent neutre du point de vue du genre, et tend à masquer l'expérience singulière des femmes qui s'installent, pourtant précieuse pour toutes les paysannes en devenir et pour le monde agricole.

« Notre souci de respecter la terre que nous travaillons en comprenant mieux les synergies de tout ce qui y habite, le soin et l'attachement que nous donnons aux animaux que nous élevons, notre envie d'offrir des aliments sains et bons à nos clients avec lesquels nous souhaitons tisser des liens de confiance plus que d'intéressement... autant de valeurs en rupture avec celles encore en vigueur dans nos Chambres d'agriculture et plus largement dans le modèle capitaliste et financier ».

Ce guide entend revaloriser l'expérience et la parole de ces femmes nouvellement installées, qui ont voulu elles-mêmes transmettre ce qu'elles ont vécu de beau, de délicat ou de douloureux, avec l'espoir d'aider les futures installées à se poser les « bonnes questions », à trouver des ressources, à inventer leur installation en osant être ce qu'elles sont, en dépit des inégalités qui perdurent encore dans le monde agricole⁵.

Leurs parcours de « cheffes d'exploitation », ou de « co-gérantes d'un GAEC », pour reprendre les termes officiels, reflètent une approche sensible et engagée, mais pas marginale pour autant.

« Les choix politiques de transformer l'agriculture jusqu'à l'industrialisation ont été accompagnés d'un glissement sémantique : « chefs d'entreprise, exploitation agricole, investissements, primes, volumes, subventions... ». Même si nous ne nous reconnaissons pas dans ce vocabulaire, nous l'utilisons ici parce que nous souhaitons que cette parution ne soit pas marginalisée, ni nos parcours en tant que femmes et en tant que paysannes portant une vision différente de l'agriculture ».

Un guide à plusieurs niveaux de lecture

Le guide est construit en trois parties :

- La première partie donne la parole à sept femmes, toutes dans la vingtaine ou la trentaine, s'étant installées dans les cinq dernières années ; elles y livrent leur expérience sur cette période décisive de la vie d'une agricultrice. Les témoignages sont complétés par des éclairages techniques lorsque cela nous a paru nécessaire •
- La seconde partie, plus technique, répond aux questions que l'on se pose lorsqu'on porte un projet agricole. Vanessa Picard, qui accompagne depuis 17 ans des porteuses

et de porteurs de projet en agriculture paysanne⁶, y livre des indications précieuses sur les différentes étapes du parcours à l'installation.

- La troisième partie, hautement pragmatique car co-élaborée par deux paysannes, Eve et Véronique, propose des adresses, des infos, des contacts utiles à toute personne démarrant une activité agricole dans les Hautes-Alpes (rien de moins !).

⁵ • Ce guide s'inspire d'une démarche similaire menée par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB), qui a donné lieu à la parution de « Devenir agricultrice bio. Les clés pour s'installer » en 2019.

Ce guide est téléchargeable ici : https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2019-03/2019_rrf_guide_installation_femme_bio_FNAB.pdf

Pourquoi parler de l'installation agricole au féminin ?

A l'échelle nationale, les femmes sont de plus en plus nombreuses en agriculture. 27% des chef.fe.s d'exploitation et co-exploitant.e.s sont des femmes alors qu'elles n'étaient que 8% en 1970 (Agreste 2012). Par ailleurs, les femmes pratiquent l'agriculture sur des exploitations en moyenne plus petites : 38 ha contre 52 ha pour les hommes⁷.

Côté production, les femmes sont plus représentées en France dans les exploitations spécialisées en élevage ovin/caprin, maraîchage/horticulture et viticulture (Agreste 2012). De plus, les recensements agricoles des dernières années montrent que les agricultrices sont plus souvent impliquées dans les circuits courts, l'agriculture biologique⁸, et pratiquent plus volontiers des activités de diversification (loisirs à la ferme ou hébergements touristiques)⁹. Elles sont également plus à mêmes d'être à l'initiative de marchés de proximité (Agreste 2012).

Les femmes qui pratiquent l'agriculture sont souvent actrices ou co-actrices (au sein d'un GAEC par exemple) de démarches de transformation des produits et de vente directe ou en circuits courts, qui assurent une meilleure rémunération de la production et contribuent à tisser du lien social. Les démarches de diversification ont « donné aux femmes l'occasion de réinvestir le devant de la scène agricole »¹⁰ tout en leur fournissant un espace d'expression de leur créativité. Les femmes jouent aussi un rôle moteur dans la transformation des systèmes de production et dans des démarches alternatives ou innovantes¹¹.

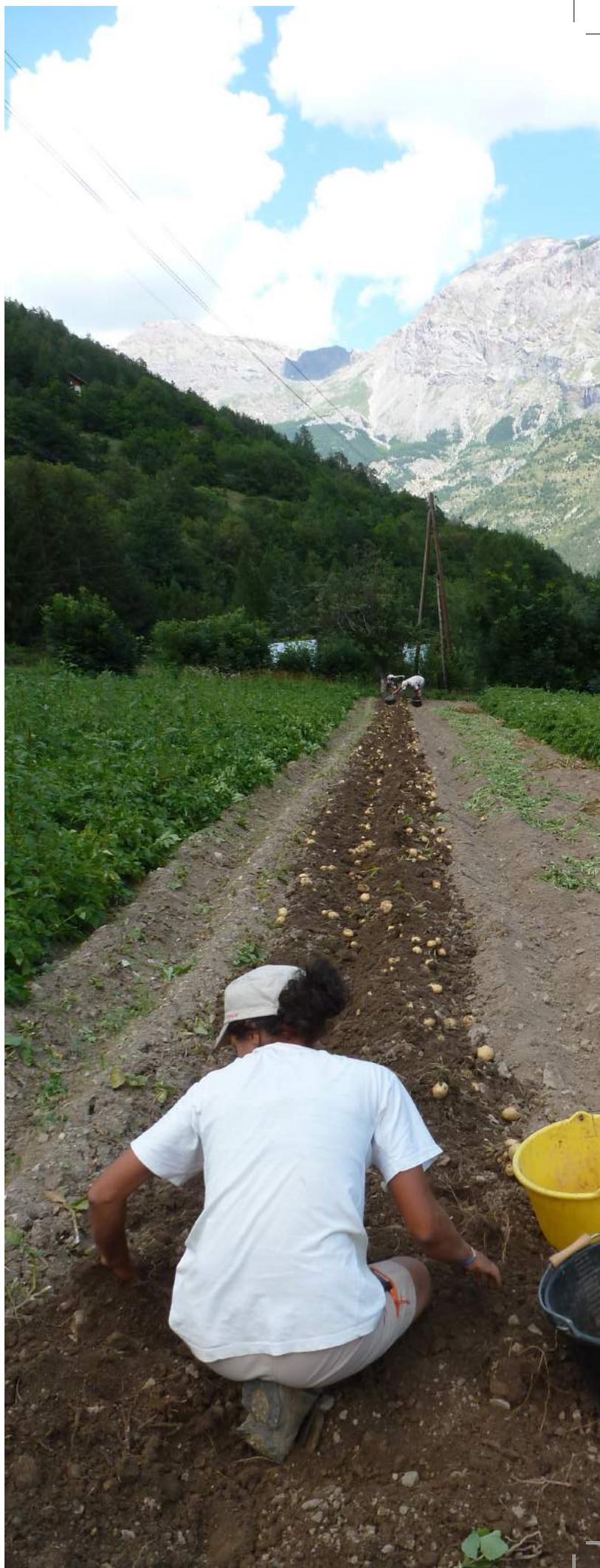
7 • Lesney, C. « Femmes dans le monde agricole », Bulletin du CEP « Analyse » n° 38, mars 2012.

8 • FNAB, Devenir Agricultrice Bio. Les Clés pour s'installer, 2019.

9 • Voir Annes A. et Wright W., « Agricultrices et diversification agricole : l'Empowerment pour comprendre l'évolution des rapports de pouvoir sur les exploitations en France et aux Etats-Unis », L'Harmattan, Cahiers du Genre, 2017/2 n°63, pp. 99-119.

10 • Annes et Wright, op.cit., p. 105.

11 • Revue POUR, « L'agriculture familiale à travers le prisme du genre », n°222, 2014.





Côté installation, 24% des dotations d'installation (DJA) ont été attribuées à des femmes en 2010, mais dans toutes les régions, les femmes s'installent majoritairement sans l'aide de la DJA¹². Des études ont montré que l'accès aux moyens de production – la terre et le capital notamment – était plus difficile pour les femmes du fait de la persistance d'une idéologie patriarcale¹³.

Dans les Hautes-Alpes, l'étude des données du Point Accueil Installation (PAI)¹⁴ révèle une réalité cachée de l'installation. Une plus grande proportion d'hommes que de femmes portant un projet d'installation est issue du milieu agricole. Le PAI recense, pour l'année 2017, que les femmes étaient 71% à ne pas être issues du milieu agricole (leurs parents n'exerçaient pas la profession d'agriculteur.rice), contre 46% pour les hommes (voir page 14 : Les projets d'installation dans les Hautes-Alpes).

Or, on constate que le fait de venir d'un milieu agricole est un atout au moment de l'installation, puisque l'accès au foncier, aux ressources, aux savoir-faire, aux réseaux est facilité. Autrement dit, une plus grande proportion de femmes que d'hommes qui portent un projet d'installation dans les Hautes-Alpes rencontrent des difficultés supplémentaires au moment de l'installation, puisqu'elles doivent accéder à du foncier par leurs propres moyens.

Il est donc primordial que les femmes qui souhaitent s'installer puissent avoir accès à l'ensemble des outils, dispositifs et ressources qui sont à leur disposition, et qu'elles s'appuient sur des réseaux de connaissances solides.

Autre donnée marquante sur le genre en agriculture : les femmes qui pratiquent l'agriculture seules (ou avec leur conjointe ou leur fille) ont tendance à être moins impliquées dans les travaux des champs ou mécaniques, la

12 • Bontron, J.-C. « Les statistiques pour une approche de genres dans la population française agricole », Revue POUR 2014/2, pp. 63-74. <https://www.cairn.info/revue-pour-2014-2-page-63.htm>.

13 • Rieu A. et Dahache S. « S'installer comme agricultrice : sur la socialisation et la formation sexuée en agriculture », Revue d'études en agriculture et en environnement, Vol. 88, n°3, 2008.

14 • Structure d'accueil des porteuses et porteurs de projet agricole.

plupart d'entre elles développant des systèmes où peu de mécanisation est requise. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer ce choix : manque de force physique, absence d'intérêt pour les machines ou encore désir de préserver sa 'féminité' ¹⁵.

La sociologue Céline Bessières souligne que c'est surtout la peur de se tromper qui agit dans cette autocensure.

Elle observe chez les viticulteur.rice.s de la région de Cognac que « les erreurs et les sanctions ne sont pas socialement perçues de la même façon pour les apprenti.e.s viticulteurs et viticultrices »¹⁶.

Ce rapport différent aux machines selon le genre, même s'il n'est pas généralisable à toutes les femmes, parle aussi d'un autre rapport à l'activité agricole. Ce constat rejoint les thèses de Michèle Salmona qui s'est penchée sur les processus de modernisation agricole en France depuis les années 60¹⁷. Elle montre que du fait de leur éloignement par rapport au modèle techniciste de modernisation de l'agriculture, et malgré les difficultés qu'elles rencontrent en milieu rural, les agricultrices françaises ont expérimenté des modes d'organisation originaux basés sur une solidarité étroite avec les associations de consommateurs et l'agriculture biologique de type familial.

On retrouve très nettement cette tendance dans les Hautes-Alpes, où une plus grande proportion de femmes portant un projet d'installation que d'hommes visent une installation en agriculture biologique (voir ci-dessous, Zoom Hautes-Alpes),

et où un nombre important de paysannes s'investissent dans la vente directe et dans des réseaux de distribution alimentaire locaux. Ces femmes inventent aussi de nouvelles formes de solidarités paysannes, comme en témoigne le GIEE FAM. Connaître ces réseaux de commercialisation et pouvoir s'en rapprocher est donc un atout pour des femmes qui souhaitent s'installer.

Michèle Salmona émet aussi l'hypothèse que les femmes ont pu plus facilement préserver des approches sensibles de l'agriculture, notamment dans le soin aux animaux. Ou du moins est-il plus aisé pour elles d'en parler et de l'assumer pleinement, y compris face au « regard des autres », qui pèse tant dans le monde agricole. Etre différent, c'est souvent être plus vulnérable et prêter le flanc à la critique. Peut-être n'est-ce pas un hasard si le premier tracteur électrique du département pourrait arriver sur la ferme d'une maraichère !

S'intéresser à l'installation au féminin, c'est donc à la fois mettre en lumière les difficultés supplémentaires qui pèsent sur l'installation des femmes et repérer des stratégies individuelles ou collectives pour les dépasser. Mais c'est aussi souligner la singularité du parcours des femmes qui se lancent dans un projet agricole, et la manière dont leur installation contribue à repenser l'agriculture, en réouvrant le champ des possibles.

15 • Annes et Wright, op.cit., p. 115.

16 • Bessières, C. De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2010.

17 • Salmona, M. « Des paysannes en France : Violences, ruses et résistances », L'Harmattan, Cahiers du Genre, 2003/2, n°35, pp. 117-140.



Zoom : Les projets d'installation dans les Hautes-Alpes

Ces données sont issues de statistiques provenant des chiffres fournis par le Point Accueil Installation pour l'année 2017. Le PAI constitue le guichet unique pour tous les projets d'installation agricole. La plupart des porteur.se.s de projet prennent contact avec le PAI. Cela constitue donc une référence intéressante pour avoir une vision plutôt fiable des projets d'installation dans notre département.

Profil des personnes portant un projet d'installation dans les Hautes-Alpes (en 2017)



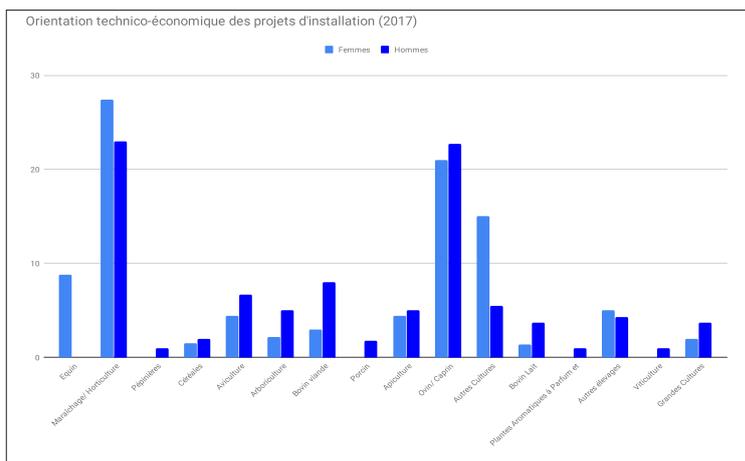
71%

C'est le pourcentage de femmes ayant un projet d'installation qui ne sont pas issues du milieu agricole (contre 46% des hommes qui ne sont pas issus du milieu agricole).

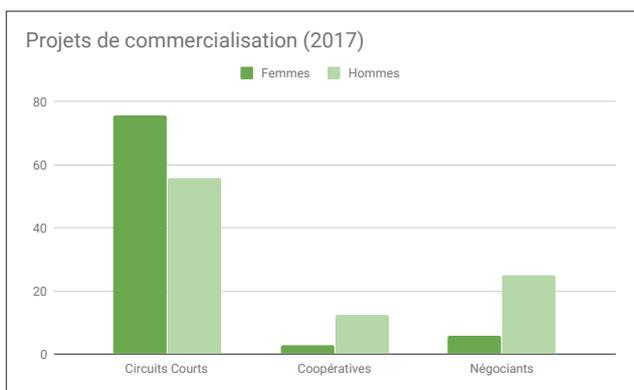
50%

C'est le pourcentage de femmes avec un projet d'installation en Agriculture Biologique (contre 36 % pour les hommes).

14

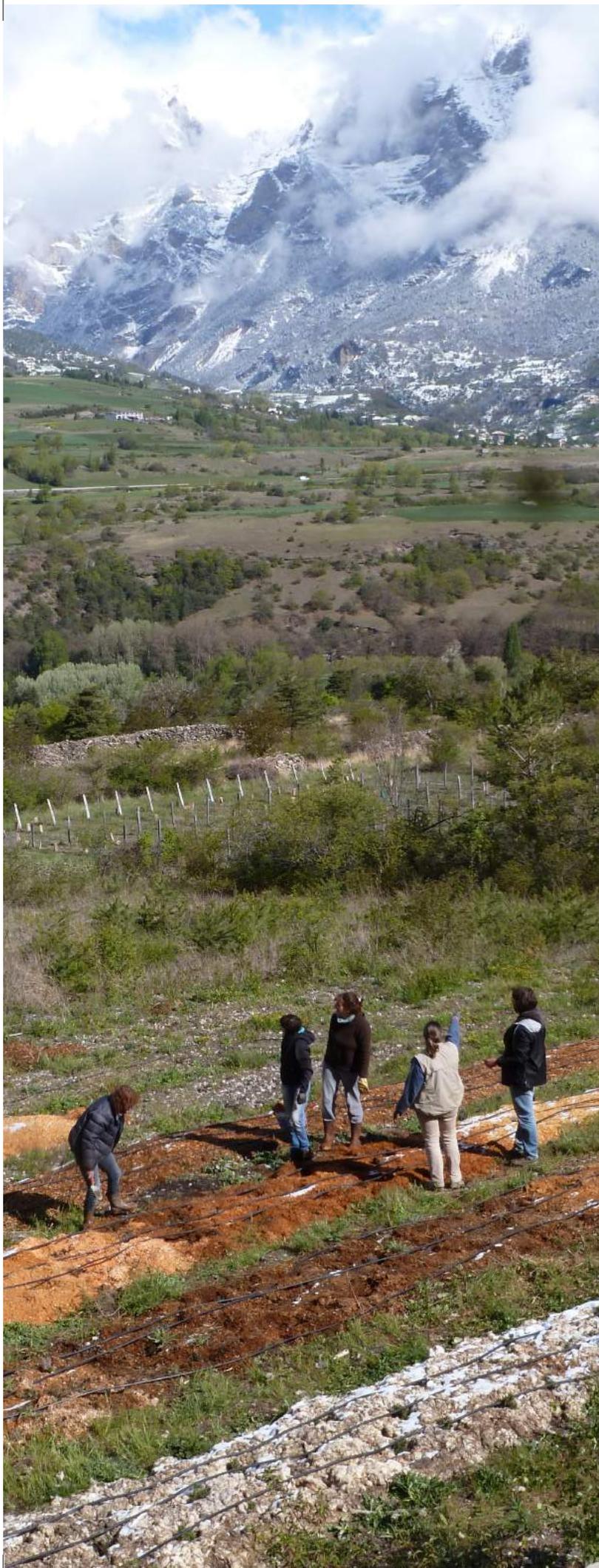


Les femmes portent des projets dans quasiment toutes filières, et ce en nombre quasiment équivalent à celui des hommes (à l'exception de la production en bovin viande et lait).



2/3

des femmes prévoient une commercialisation en circuit court (contre 50 % chez les hommes).



**DES JEUNES
FEMMES
NOUVELLEMENT
INSTALLÉES
RACONTENT...**

**Portraits
&
témoignages**

7 femmes témoignent

Aude vient de Bourgogne. Après une formation d'ingénieure agronome et plusieurs expériences professionnelles avec des responsabilités de gestion d'équipe, elle s'installe en 2014 en tant qu'apicultrice à Guillestre.

Aude travaille seule. Elle reçoit ponctuellement des wwoofers et des stagiaires.

Sa ferme ne se limite pas à l'apiculture. Elle a une quarantaine d'arbres fruitiers, une serre de maraîchage et des agneaux qu'elle engraisse.

Enfant, Aude voulait devenir fermière. La rencontre avec les abeilles a marqué un tournant dans sa vie.



Aude
35 ans



Marine
26 ans

Marine est installée depuis 2018 en GAEC avec son conjoint, Pierre. A Réallon, iels¹⁸ élèvent 50 chèvres et font des fromages en agriculture biologique. Iels vendent leur production en vente directe mais aussi sur des marchés, dans des magasins bio et dans les réseaux AMAP du département.

Marine est née à Marseille mais sa famille vient des Hautes-Alpes. Elle a toujours voulu vivre à la montagne. Elle rencontre Pierre pendant ses études et ensemble iels décident de s'installer après avoir fini leurs études et effectué diverses expériences professionnelles.

A travers son métier d'agricultrice, Marine entend « gérer la montagne avec l'élevage ».

Fanny vient d'Armentières. Elle a connu le monde paysan par son grand-père, paysan et pionnier de la Confédération Paysanne du Nord, et par son travail au Parc naturel régional du Queyras.

Après une formation d'ingénieur en écodéveloppement et trois années d'exercice en collectivité territoriale, puis, un temps en woofing et 2 années de salariat agricole, elle décide de s'installer seule en 2016. Sur 1,70 hectares de terre, elle cultive des légumes et des petits fruits en agriculture biologique. Ses débouchés commerciaux sont exclusivement locaux (AMAP, marché, restauration collective, magasins bio...).

Fanny est également en pleine réflexion sur le renouvellement de son matériel. Elle compte notamment acquérir un tracteur électrique, un outil léger, facile à utiliser et non-polluant pour remplacer son vieux tracteur de 1957 ! Ce serait une première dans le département.



Fanny
37 ans

18 • « iels » est le pronom personnel neutre, ni « il.s », ni « elle.s », mais les deux ensemble. Pour les curieuses et les curieux de l'écriture inclusive, voir Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, Guide Pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, 2015 disponible à : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/guide-pratique-pour-une-communication-publique-sans-stereotype-de-sexe> Et pour une version courte et ludique, voir : <https://lessalopettes.wordpress.com/2017/09/27/petit-guide-pratique-de-lecriture-inclusive/>



Claire
30 ans

Claire vient d'Alsace. Elle s'est installée seule en 2013 à Arvieux. Son compagnon est conjoint collaborateur et travaille à temps plein de mai à novembre sur la ferme. Elle a également un salarié qu'elle partage avec d'autres agriculteur.rice.s dans le cadre d'un groupement d'employeurs et reçoit régulièrement des stagiaires.

A « La Chèvrerie des Moulins », on compte 60 chèvres qui produisent du lait. Le lait est transformé sur place et vendu en direct à la ferme et sur des marchés locaux et chez plusieurs revendeur.se.s locaux.

Claire est une éleveuse dans l'âme et entend travailler d'une manière militante, par exemple en créant ses propres ferments pour fabriquer son fromage. On retrouve le militantisme dans son engagement à la Confédération Paysanne dont elle est l'élue à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes depuis 2019.

Eve a une formation de juriste. Elle a vadrouillé, travaillé dans diverses organisations avant de tout lâcher pour s'installer au Moulin du Taix en 2014, à côté de Bréziers. Elle a 90 brebis et transforme leur lait en fromage. Elle les vend ensuite sur les marchés et dans le cadre d'AMAP.

Eve a obtenu un BPREA mais a surtout appris sur le tas, ne venant pas d'un milieu agricole.

Sa ferme est un lieu de vie. Elle organise régulièrement des activités culturelles. Des voyageur.se.s, des stagiaires, des salarié.e.s éphémères viennent peupler le lieu tout au long de l'année.



Eve
37 ans



Amélie
M. 37 ans

Amélie a toujours aimé la montagne et être au contact de la nature et des animaux. A 15 ans, elle trouve sa vocation. Elle sera bergère.

Elle exerce ce métier-passion pendant une dizaine d'années puis elle décide de s'installer. Elle souhaite élever son propre troupeau.

C'est chose faite, non sans difficultés, depuis 2015, d'abord comme herbassière puis en reprenant une exploitation sur les hauteurs de Réotier, avec un troupeau de 300 brebis mères. Elle a choisi des Mérinos d'Arles pour leur rusticité et vend ensuite les agneaux en vente directe localement.

Amélie a repris en 2012 la ferme de ses beaux-parents avec son compagnon. Associé.e.s en GAEC, ils élèvent 120 brebis brigasques puis transforment leur lait en fromage. Leurs débouchés sont locaux : marchés dans les villes voisines et en vente directe.

Avant de s'installer, Amélie était journaliste. Elle a voyagé, en France mais aussi à l'étranger, notamment en Afrique. Elle découvre, dans le cadre d'un reportage au Mali, l'association de Pierre Rabhi « Terre et Humanisme ». La réflexion sur l'agroécologie la touche et l'amène petit à petit au métier de paysanne.



Amélie
G. 32 ans

TEMOIGNAGES

Marine

« tout, tous les deux »

« Dès le départ, avec mon compagnon avec qui je suis associée, on voulait faire tout tous les deux au niveau du travail sur la ferme. **Chacun de nous fait la traite des chèvres un jour sur deux.** Pareil pour la fromagerie et les marchés. Après, c'est plutôt mon copain qui fait la paperasse et plutôt moi qui fais la commercialisation. Mais si un jour il faut que je fasse de la paperasse, j'y arriverai et inversement... Au contraire chez les anciens propriétaires, elle ne faisait que la fromagerie et lui, que l'élevage. Ça ne nous convenait pas cette répartition. »

Claire

« Une question de caractère »

« **Pour moi, la répartition des tâches sur la ferme, ça reflète nos caractères avec mon copain.** Au niveau de la répartition du travail, ce que je fais à la Conf¹⁹, ça ne l'intéresse pas. Mais, ça l'intéresse que je le fasse. Par contre, au niveau social, il est beaucoup plus doué que moi pour s'intégrer dans un groupe. A la Conf, ils sont tous comme moi donc j'ai pas besoin de me cacher. Au marché, faut savoir être sympa avec les clients. Et puis avec les forains, c'est un milieu vraiment spécial. Ils vendent du poulet de merde à côté de toi et... ils font souvent des remarques très sexistes sur les jolies filles qui vendent des plantes aromatiques... Moi j'ai un caractère où je pourrais pas laisser passer ce genre de choses. Je préfère que ce soit mon copain, et ça lui va. »

S'installer à deux

Amélie G.

« C'est pas facile »

« **Travailler à deux, c'est difficile (rires).** Nous, on faisait tout ensemble. On voulait savoir tout faire. La traite des brebis, la fromagerie etc. Et finalement, ça ne le faisait pas, parce que c'était toujours un peu tendu. Et on n'arrivait pas à laisser nos problèmes professionnels sur le paillason en rentrant chez nous le soir. Les gamins t'aident un peu, parce que du coup ça fait un peu diversion. Mais bon, c'est pas suffisant !

Du coup, on a vu une médiatrice. C'est une médiatrice familiale donc elle était pas vraiment spécialisée dans le travail agricole. Mais ça nous a fait du bien quand même ! Même si elle avait pas des conseils très techniques à nous donner, rien que sur l'écoute, rien que sur nos besoins... Ça permet de se poser, de comprendre ce que l'autre ressent.

Et donc depuis ce moment-là, on a séparé nos activités. Donc, on continue à pouvoir mettre la main à la pâte parce qu'on connaît le tout ! Mais maintenant, mon compagnon est plus sur le troupeau et gère le troupeau. Et moi je suis plus sur la fromagerie. Le schéma qu'on voulait pas à la base parce qu'en plus c'est hyper généré ! Le mec au troupeau, la femme à la fromagerie : c'est ce qui se fait dans la plupart des fermes. Je dis pas dans toutes, mais c'est vrai que c'est un schéma assez classique...

Mais ça a le temps de changer. »



Salarier quand on est seule

Eve

« A deux, tu te reposes »

« Être deux, ça change tout, c'est clair ! A deux, tu te reposes. Seule, de toute façon, tu sais que tu n'as pas de perspective de repos. Quand tu es crevée le soir, eh bien... le lendemain c'est quand même toi qui y vas... »

Par rapport à ça, **on avait évoqué le groupement d'employeurs avec deux copains fromagers qui sont dans le coin. On a réfléchi à embaucher quelqu'un à trois.** Moi j'avais le salarié 10h par semaine, ma copine [maraîchère] elle l'avait deux jours par semaine et le dernier copain [éleveur] n'embauchait pas tout de suite mais ça l'intéressait. Et après, quand je veux partir en vacances, le salarié s'occupe de ma ferme une semaine et les autres du groupement se débrouillent. Et puis le jour où l'un d'entre nous est à l'hôpital, la salariée va en priorité chez cette personne en galère et les autres se serrent les coudes. Et c'est le temps pour monter le dossier qui a manqué en fait. C'est souvent ça, juste prendre le temps !

Et ça, ce serait bien qu'il y ait quelqu'un à la Chambre d'Agriculture qui sache le faire. Je pourrais aller lui dire "y a un tel un tel un tel, on voudrait faire un groupement d'employeurs." Et que cette personne en charge s'en occupe. »

Amélie M.

« Si j'embauche quelqu'un, faut que ce soit la bonne période »

« Pour prendre du temps et réaliser mieux certaines tâches sur l'exploitation, la solution ce serait d'être deux... Embaucher, avoir un salarié. Et pour le moment c'est pas possible. J'ai eu quelqu'un 15 jours au mois de mai. C'est sûr que ça m'a soulagée. Mais, si j'embauche quelqu'un, faut que ce soit la bonne période. Cette année, quand j'ai embauché, j'avais du mal à lâcher mes brebis. **Depuis, je me suis dit, pour pouvoir prendre du temps pour moi, ça doit être une période où il n'y a pas de risque, pas d'enjeu.** C'est dans ce cas-là que ça me permettrait de gérer qu'une partie de mes bêtes et de faire quelque chose à côté. »

Le Groupement d'Employeurs Agricoles

Claire a un salarié via un groupement d'employeurs agricole.
Une dizaine d'éleveurs l'embauchent.

« Je connaissais pas.
C'est super chouette humainement ! »

Association loi 1901 réunissant plusieurs agriculteurs qui s'organisent pour embaucher collectivement un salarié. Ce dispositif vise à encourager l'emploi agricole et faciliter le salariat pour de petites exploitations.

Chaque membre paie une cotisation à l'association en échange d'une prise en charge totale des démarches administratives. Le contrat de travail est ainsi signé entre le groupement et le ou la salariée.

Il existe trois formes de groupement en fonction des besoins :

- Le Groupement d'Employeurs Agricole et Rural traditionnel qui répond à un besoin permanent de travail salarié, à temps partiel ou sur une partie de l'année
- Le Groupement d'Employeurs Départemental Agricole et Rural qui répond à un besoin de travail salarié pour la réalisation de travaux réguliers sur l'année mais d'un faible volume, ne permettant pas de justifier un emploi permanent
- Le Groupement d'Employeurs à vocation de service de remplacement met des remplaçants à la disposition des exploitants agricoles en cas d'empêchement temporaire.

*Pour en savoir plus, contacter "Queyr'Agri",
groupement d'employeurs agricole à
Château Ville -Vieille*

Fanny
« C'est motivant, ça avance »

« Pour moi, embaucher, c'était un engagement pris dans le cadre de ma DJA²⁰. Et en fait, c'est vachement bien d'embaucher. C'est motivant, ça avance, même quand tu n'y es pas. Il y a une dynamique différente comparée à bosser solo, la tête dans le guidon. Ça allège le temps de travail. Après, j'ai surtout embauché des personnes de mon entourage qui étaient flexibles et souples dans leur planning. Souvent, il faut retourner dans les champs en soirée pour arroser les cultures. Avec les proches, ça se fait facilement ».

Le casse-tête du remplacement

Eve

« Qu'est-ce que tu fais avec un remplaçant qui vient 35 h ? »

« Tu te retrouves avec le Service de Remplacement, t'as le droit à un remplaçant. Mais c'est 35 heures ! Qu'est ce que tu fais avec un remplaçant qui vient 35 h ? (Rires) Tu nourris les lapins ! (Rires)

Pour donner une anecdote, au bout de huit mois d'installation, j'ai fait une septicémie. Un soir, j'ai appelé le SAMU. Ils découvrent que j'ai une septicémie d'après ce que je leur dis et ils me disent qu'il faut que j'aille à l'hôpital tout de suite. Mais je ne voulais pas ! En fait, le problème c'est que je n'avais personne pour me remplacer le lendemain matin. Et si je ne faisais pas la traite, c'est tout le troupeau de brebis que je condamnais. Donc on a discuté

un moment... Jusqu'à ce qu'on trouve le terrain d'entente que je me levais, je faisais la traite et on voyait après.

Et puis, bah... je suis allée, à l'hôpital et là ils m'ont dit que j'allais être hospitalisée. Sauf que moi, je pensais qu'ils allaient juste me faire une piqûre et que je rentrais ! Donc il a fallu qu'on trouve des solutions pour le soir. J'ai passé la journée à passer des coups de fil. Et le service de remplacement n'avait aucune solution à me fournir parce que dans leur banque de données, ils n'avaient personne capable de s'occuper de mes brebis.

Heureusement, j'ai encore eu vachement de chance avec la solidarité du village. Mais vraiment, c'est pas du tout

rassurant de laisser sa ferme à des gens qui ne connaissent pas vraiment le travail. C'est pas confortable de savoir que s'il t'arrive quoique ce soit, tout le troupeau va en pâtir. Même au niveau de la ferme, quand t'es déjà ric rac au niveau des ronds, si les gens ne s'occupent pas des brebis comme il faut, elles vont baisser en production, il va falloir jeter les fromages. Enfin bref, il y a plein de conséquences...

Et ce serait assez simple je pense qu'à l'échelle du département, il y ait un réseau de personnes qui puissent être embauchées pour aider. Tu fais partie d'un groupe d'agriculteurs, tu bénéficies du réseau de tout le monde. »



Se faire remplacer, quelles solutions ?

Le service de remplacement propose :

- de prendre en charge toutes les démarches administratives pour embaucher un.e remplaçant.e.
- une liste de remplaçant.e potentiel.le (le service de remplacement recherche régulièrement des personnes, ne pas hésiter à les contacter),
- le cas échéant, d'embaucher un.e proche de l'agriculteur.rice.

L'adhésion est de 60 euros. Elle est de 40 euros pour les moins de 40 ans.

Différentes situations peuvent amener à se faire remplacer :

- une formation, un mandat professionnel et syndical : 40 € par jour
- les congés : 140 € par jour
- une maladie, un accident et un décès : 90 € par jour
- les congés maternité, paternité, adoption : prise en charge totale par la MSA

A savoir : Le coût du remplacement est entièrement pris en charge pour les sapeurs-pompiers volontaires.

« Amélie M. Il y a des choses qui ne s'improvisent pas »

« Je n'ai pas eu le temps de retourner en formation depuis avril. **Je voulais aller à une formation sur le travail de la terre. Mais j'ai annulé, j'avais personne pour me remplacer.** En plus, c'était l'agnelage donc c'est toujours un peu plus compliqué. Il faut quelqu'un qui sache faire. Après, je ne cherche pas forcément des personnes que je connais très bien. Mais c'est bien au moins de se voir avant et qu'elle ait de l'expérience. Il y a des choses qui ne s'improvisent pas. »

« Ce qui est génial, c'est d'avoir un réseau dès son installation »

Eve

« Si je n'avais pas eu du soutien, la première année aurait été encore plus galère »

« Quand je me suis retrouvée à l'hôpital cette année, c'était génial. J'ai envoyé un message à toutes les personnes de mon carnet d'adresse qui avait fait la traite ici, en me disant, « demain je suis en galère. Je dors à l'hôpital, et demain matin, il faut que quelqu'un aille traire ». Et là, tout le monde a répondu présent ! Maintenant, le service de remplacement utilise mon réseau. C'est à dire que chaque fois que j'embauche quelqu'un, ils gardent les coordonnées et rappellent les gens... et ça, c'est ce qui est génial, c'est quand tu as le réseau dès ton installation ! Tu peux parer à des problèmes. Ça peut être plus rapide si tu fais partie d'un groupe... Parce que moi, j'ai eu la chance juste avant de m'installer d'avoir travaillé sur une ferme dans le Dévoluy avec un patron avec qui on s'est super bien entendu. C'est lui qui m'a trouvé la ferme, ici. Et lui m'a toujours dit qu'il parrainait mon installation, qu'il serait là pour moi. Et effectivement, à chaque fois qu'il y avait un souci, par exemple pour un réparateur pour la machine à traire, c'est lui que j'appelle en disant, "toi, tu fais venir qui ?" Et puis je prends le numéro de téléphone et je fais venir la même personne le temps de me faire mon propre réseau et ça... ça c'est trop important. Si je l'avais pas eu, je pense que la première année aurait été encore plus galère. »



Accepter de faire les choses par étapes

Aude
« Il m'a fallu du temps pour arriver à être sereine »

« Au début, je travaillais à côté tout en m'occupant de mes ruches. Et donc je ne faisais rien bien et c'était frustrant. Du coup, l'exploitation n'avancait pas.... On avait donc décidé que pendant deux ans, j'arrêtais de travailler à l'extérieur pour développer l'exploitation et là on arrive au bout des deux ans donc j'ai pris un boulot cet hiver (rires). Mais ça avance. Le but cette année, c'est que je me paye. Le but même, c'est de gagner six mois de l'année avec mon travail de comptable que je fais l'hiver et six mois avec mon activité d'apicultrice.

Et plus globalement, maintenant je suis plus sereine pour réfléchir et penser à autre chose. Je me souviens, au début, je n'arrivais pas à mettre les étapes de la journée les unes après les autres ; organiser mes journées entre mon travail et ma fille notamment... **Maintenant, je peux penser à d'autres choses. Des choses qui étaient ancrées en moi mais que j'avais pas le temps de développer.** Par exemple, le côté agroécologie, c'était quelque chose auquel je tenais mais j'ai pu me faire mon idée que maintenant. »

Fanny

« Arriver à asseoir une entreprise et à trouver un équilibre »

« Alors, je m'étais donné comme objectif 5 ans de maraîchage, pour asseoir ma ferme. C'était calé sur la DJA, les engagements d'Etat. Parce que je trouvais que c'était une étape déjà si j'arrivais à asseoir une entreprise et à trouver un équilibre. Alors l'équilibre, il n'est pas du tout atteint parce qu'il y a eu l'arrivée de deux enfants ! Mais en fait les 5

ans, j'y suis, donc j'ai envie de me donner 5 ans de plus. **En faisant évoluer les conditions de travail, quand même, peut-être salarier un petit peu plus, bien m'outiller, là c'est ce qui me tient cette année.** Je révise mon outillage pour éviter de m'épuiser, de réduire la pénibilité au boulot... Et voilà ! »

Concilier vie familiale et vie professionnelle

24

Aude

« Etre à 8h du mat' à La Saulce avec un petit que tu allaites, c'est vachement pratique... »

« Pour organiser mon temps de vie personnelle et de travail, pour l'instant je galère (rires). Je travaille deux jours par semaine à Briançon en hiver. J'ai les jeudis et vendredis dispo et donc je descends. Et là c'est mon copain qui gère la petite.

En 2013, j'ai mis ma fille à la crèche et en 2014, je suis partie en stage installation. J'ai fait le stage à Châteauroux pour être pas loin. Ça c'était galère ! Tu devais être à 8h du mat' à La Saulce avec un petit que tu allaites, c'est pas super pratique... Et après à 18h, il disait « non non, on transhume ce soir. » Et du coup à 18h tu savais que tu allais rentrer chez toi à 1h du

matin... Donc c'était crèche, grand-mère, mon compagnon, pas le choix. Même si parfois, je refusais ces horaires pour m'occuper aussi de ma fille.

Aujourd'hui, pour moi l'exploitation, c'est un choix de vie, ce n'est pas un métier. C'est un métier que je trouve sain, avec, un côté social aussi, avec ma fille... Tu vois je mélange tout, ce n'est pas juste le métier, la vie familiale. Ça va ensemble et il y a les mêmes valeurs derrière un peu tout. Et c'est ça que je cherchais quand je voulais être paysanne : pas de la performance agricole mais plus tout un ensemble qui est cohérent. »



« Gérer le planning de deux autres vies, plus ta vie à toi »

« Donc mon premier fils est arrivé en 2015 ! En 2015, j'étais cotisante solidaire. Je me suis dit « hop, je le fais maintenant, l'an prochain je suis exploitante, c'est ma première année ». Avec un enfant en bas âge mais ça va le faire ! Et la première année, tu te dis que tu peux, t'as le droit de te tromper ou de pas réussir. Tu démarres crescendo. Ce ne sera pas une année au top du top parce que t'as quand même un petit dont tu dois t'occuper...

Mais c'est vrai qu'avoir eu deux gamins sur quatre années d'installation, c'est quand même costaud (rires). **Je crois que je me suis un peu cramée physiquement... Et je continue un peu de me cramer.** L'équilibre il est pas atteint, parce que... il y a une grosse logistique au niveau des gamins. On ne les met pas en garderie, c'est un choix ! Mais,

du coup, des fois le week-end, on va bosser. Et là, dès que les marchés recommencent en été, tous les dimanches, c'est parti presque pour bosser. Après, il y a de la souplesse dans ce métier ! Et en plus, là maintenant, avec mon aîné, j'arrive à le prendre et j'arrive à être efficace donc je suis contente ! Lui, il fait sa vie ! Des fois il m'aide. Il a besoin d'un peu d'attention mais il s'en sort bien... Il est intéressé. Après tu culpabilises un peu quand même. Tu te dis, je l'embarque au champ, alors que ses copains, les mercredis, ils vont faire du vélo, du poney, ils vont au plan d'eau. Ils font pleins trucs et lui il va au champ !

Mais, ça va de mieux en mieux quand même parce que maintenant, les petits, on peut presque les laisser à des copains. On a des bons copains qui font un peu famille. Donc

il y a quand même cette roue de secours ou ce soutien-là, parce que quand tu n'as pas la famille... c'est costaud. Donc ouais, l'équilibre il se fait mais je pense que cette vigilance sur l'équilibre et sur la place qu'a chacun, c'est moi qui amène ça. Et la logistique, si on veut rentrer dans la question du genre. **Je pense que c'est moi qui gère le planning,** ce casse-tête du planning, la nounou, est-ce que les deux gamins sont bien là où il faut, quand il faut... Ça c'est pour ma tête à moi (rires). Mon copain il n'est pas là-dessus. Il ne va pas intégrer les heures. Des petits trucs comme ça liés aux enfants. **Les petites infos à savoir, je crois que c'est moi qui les accumule dans ma tête.** Après ça fait une tête bien pleine (rires). De gérer le planning de deux autres vies, plus ta vie à toi... Et bon, l'exploit en plus ! »



Le congé de maternité

Dans les congés parentaux, il y a le congé maternité, mais également le congé paternité et le congé adoption. Le congé paternité est de 11 jours.

Le congé maternité, pour qui ?

Les cheffes d'exploitation, les associées – exploitantes, les aides familiales, les conjointes collaboratrices, les associées d'exploitant.e.s, les salarié.e.s.

A savoir : Les cheffes d'exploitation déclarent le nombre d'heures qu'elles effectuent. Si elles déclarent 50 heures par semaine, elles ont droit à 50 heures de remplacement, assurées par deux salarié.e.s.

Comment s'y prendre ?

Être affiliée depuis 10 mois à l'Assurance Maladie des Exploitant.e.s Agricoles (AMEXA)

Demander à la MSA 30 jours minimum avant la date d'arrêt de travail.

S'arrêter 8 semaines au moins et 16 semaines maximum pour un premier enfant.

La durée légale du Congé Maternité varie entre 16 et 46 semaines selon le nombre d'enfants.

Témoignage sur le congé maternité : Amélie G

« Il y a le service de remplacement pour le congé maternité. Donc ça c'est cool. En fait tu declares les heures que tu fais. Pour de vrai. Donc admettons tu declares que tu fais 50h par semaine et bien tu as droit à 50h de remplacement. Donc pas un seul salarié parce que le code du travail ne l'autorise pas. Mais deux salariés qui font chacun 25h.... Bon alors après, il faut aussi se sentir de gérer les salariés. Tu vois, nous on ne l'a pas fait. On a eu qu'une salariée qui faisait 35h ».

Pour les agricultrices, quelles indemnités sont prévues ?

Une allocation de remplacement équivalente au coût du remplacement.

L'agricultrice peut passer par le Service de Remplacement auquel cas, la MSA verse directement l'indemnité au Service de Remplacement qui se charge d'assurer le remplacement.

Elle peut également embaucher elle-même son ou sa remplaçante auquel cas, la MSA rembourse directement le coût du remplacement.

Depuis janvier 2019, l'agricultrice peut demander une indemnité journalière si elle ne souhaite pas de remplacement.

Pour les salariées, quelles indemnités sont prévues ?

Des indemnités journalières calculées à partir des salaires perçus au cours des 3 derniers mois. Le montant minimum est de 9,39 euros par jour, le montant maximum de 87,71 euros par jour.

Amélie G

« On a remarqué qu'on travaille moins depuis qu'on a des enfants »

« Souvent, tu entends les vieilles paysannes dire «Mais moi je faisais tout avec mes enfants dans le dos... et tout». Mais moi ça... J'y crois pas ! J'ai essayé de faire de la fromagerie avec mon gamin : ça marche une demi-heure, quand il dort. Mais après quand il se réveille et qu'il hurle, t'es en panique complète. Tu n'y arrives pas, il faut vite finir, il faut allaiter... Mon avis, c'est qu'il ne faut pas travailler avec son gamin. C'est galère. Moi en tout cas, c'était vraiment pas mon truc... **Quand je travaille, je travaille, j'y suis... Et quand je suis avec les gamins, je suis avec eux.**

Après, d'un autre côté, on a remarqué qu'on travaille moins depuis qu'on a des enfants. Parce qu'à 17h, il faut aller les chercher. Et on les met à l'école à neuf heures moins le quart. ... Alors

que c'est vrai qu'au début, quand on s'installait, qu'il y avait tous les travaux et qu'on n'avait pas d'enfant, on était au taquet quoi ! C'était tous les jours jusqu'à 22h. Et puis on a trouvé un équilibre dans l'organisation de la famille et du travail. Pour pouvoir passer du temps avec nos gamins, un jour sur deux, on se lève à cinq heures à tour de rôle. Donc on attaque à 5h, on nourrit les brebis et après on traite. Et à 7h 30 on est à la maison pour donner le petit déjeuner aux enfants. Et ça a un côté assez jouissif de se dire à 7h30, qu'on a traité, qu'on a nourri le troupeau... Genre t'as une grosse partie de la journée qui est faite et il est que 7h 30 (rires). Faut se lever, c'est sûr. Mais après, le faire un jour sur deux, ça va ! »

Prendre du « temps pour soi » : comment faire ?!

27

Marine

« C'est un métier où tu es toujours la tête dedans. Tu y penses tout le temps »

« C'est un métier où tu es toujours la tête dedans. Tu y penses tout le temps, surtout quand tu es sur ta ferme. L'année dernière j'appréhendais surtout la période des mises bas des chèvres. C'est une période de travail où tu as l'impression que tu n'arrêtes pas... tu te couches, tu commences, tu travailles, tu travailles, tu travailles, tu te couches (rires), tu recommences, tu travailles tu travailles... **C'est vraiment des journées qui s'enchaînent et tu te dis « mais quand est-ce que ça va s'arrêter ? ».** Donc, ça a été dur pour moi. Cette année en tout cas. Je pense aussi pour mon copain. J'avais vraiment l'impression qu'on vivait l'un à côté de l'autre et qu'on n'avait pas le temps de se côtoyer.

On essaie de prendre du temps pour nous, de partir 15 jours au mois de décembre. Mais on n'arrive pas à savoir comment se faire remplacer. Il faut être présent tout le temps parce qu'il y a aussi les autres animaux, y a les chiens, les chevaux, les poules. Et il faut savoir repérer les bêtes malades. Mais là, il faut qu'on parte. Je sens, aussi bien l'un que l'autre, qu'on sature un peu d'être toujours là. Partir de la ferme pour arrêter un peu de penser au travail. ... Après vivre sur place, c'est top. Tu n'as pas à attendre le client.... Tu gagnes du temps sur ton travail. C'est tout le paradoxe ! »

Aide au Répit

(service d'action sanitaire
et sociale de la MSA)

La MSA offre la possibilité de se faire remplacer dans des cas d'épuisement professionnel.

L'aide au répit s'adresse aux agriculteur.rice.s et aux salarié.e.s.

Pour les chef.fe.s d'exploitation, l'intervention du Service de Remplacement est financée durant 7 jours (10 jours pour certains projets) avec un renouvellement possible. Il est également possible d'employer directement un.e salarié.e. La MSA propose plus largement un ensemble d'aides pour faire face aux difficultés des agriculteur.rice.s. Se reporter à Pass'Agri pour plus d'informations : www.msa.fr/lfy/pass-agri

Témoignage: Eve

«Ce qui est bien avec cette aide, c'est que tu as droit à 2 fois 10 jours et t'es pas obligé de les prendre à la suite. D'ailleurs, la MSA propose aussi des week-end balnéothérapie pour les agriculteur.rice.s. Mais vraiment, quand tu t'installes, c'est important de se faire connaître de l'assistante sociale. Tu as son numéro de téléphone une fois que tu l'as rencontré. Tu peux l'appeler quand ça va pas. La médecin du travail auprès de la MSA, pareil. Et elle peut venir sur place.»

Fanny

« Moi de toute façon, je n'ai pas de temps libre pour moi »

« Moi de toute façon, je n'ai pas de temps libre pour moi. Je me dis, dès que je peux, je file au champ. Mais je me dis que c'est un moment, une passe comme ça, qui est un peu longue quand même. Après, je suis quand même bien au travail. Je suis contente parce que ça avance. Ça m'apporte plus de satisfaction de savoir que ça avance, que devoir m'échapper dans un truc et ensuite d'avoir la frustration de n'avoir pas avancé. Non, je préfère être au champ, pour que ça avance, comme ça, je dormirai mieux le soir et je serai plus contente de retrouver la famille.

Après, j'ai quand même des échappées parce qu'il y a une chouette vie sociale à Mont-Dauphin. J'ai aussi des clients que je connais bien et des bons copains qui gravitent autour de la ferme. Et ce métier que je ne connais pas sur toute la ligne et qui continue de m'enrichir et de m'épanouir.

Et puis, il y a toujours la période hivernale qui fait que tu te reposes au niveau du corps. Ça n'a pas encore été des hivers reposants au niveau de la tête... Parce que je suis sur ma compta, sur des demandes de subventions etc. Finalement, c'est vraiment quand tu sors du territoire que tu déconnectes. Quand tu n'as plus la tentation d'aller au champ. Et pour ça, je suis assez contente de ne pas habiter sur l'exploitation, sinon, ce serait sans fin...Je laisserais un gamin au dodo avec un baby phone et puis j'irais bosser. Mais bon, ça m'amène aussi du stress de pas être sur place, par exemple quand il y a des bourrasques de vent ou de l'irrigation à fermer. »

Amélie G.

« Je culpabilise toujours un peu d'en prendre si mon mec en prend pas »

« Pour l'instant, ça me paraît assez inatteignable... Le temps pour moi que j'ai, ça va être sur des soirées. Quand le boulot est fini. Je me dis que j'ai besoin de ça. Mais en général, c'est vrai que je n'en ai pas trop pris. Je culpabilise toujours un peu d'en prendre si mon mec n'en prend pas. Me dire « c'est mon associé et moi je vais sortir... ». Donc je trouve toujours quelque chose à faire... C'est peut-être un des côtés négatifs de l'association. Tu te dis, il faut qu'on bosse autant l'un que l'autre.

Après, on peut quand même faire des petits choix même si on a beaucoup de boulot. On a la chance d'être à notre compte et d'avoir la liberté de choisir

nos horaires. Par exemple, la dernière fois, il y avait la grève à l'école. On était tous les deux hypers fatigués, avec mon compagnon. On se disait « Mais comment on va faire ? Est-ce qu'on le refille aux grands-parents ? Est-ce que je l'inscris à une garde qui était proposée par l'école ? » Et mon compagnon m'a dit « Mais tu sais, quoi ? On prend notre journée ! On va aller faire une balade avec notre fils. » Et du coup, on a tout mis en plan. Moi j'ai mis mon lait au frigo, lui il a rangé les tracteurs, et voilà, on a été toute la journée se promener. Voilà, tu peux de temps en temps faire des petits trucs qu'en tant que salarié, tu ne peux pas... »

Le corps mis à l'épreuve

29

Fanny

« Il faut investir dans le matériel, sinon, tu te crames ! »

« Pour être paysanne, il faut être en bonne santé (rires). Tu es au champ. Tu es au grand air. Donc tu ne fais pas vraiment du sport mais tu fais aller tous tes membres. **Ton corps, c'est ton outil de travail donc il faut se respecter et respecter son corps. Et ça j'ai du mal à le faire** (rires.) Je pense que je ne le respecte pas assez. Après le maraîchage, c'est assez ingrat. C'est beaucoup de travail accroupi... Il faut se ménager. Et je pense qu'il y a aussi beaucoup la logistique avec les gamins qui me pompe.

Pour réduire la pénibilité du travail, j'ai décidé d'investir dans de l'outil justement. Avec plus de travail de tracteur (rires). Je suis mal outillée. Je fais

de la débroussailleuse. La posture n'est pas top et t'as un truc qui te pèse. Je vais acheter un broyeur, ce qui me permettra de tondre tous les abords, les coins, planches comprises plutôt que de le faire à la débroussailleuse. Et je suis sur un projet d'achat de tracteur pour remplacer mon vieux tracteur. Un tracteur électrique, un tracteur qui ne fait pas de bruit, qui est doux. Donc oui, il faut investir dans le matériel, sinon, tu te crames ! La logique nous pousse au surdimensionnement, tout est fait pour investir. **Je pense qu'il y a un juste équilibre d'investissement à trouver, investir sans avoir la folie des grandeurs.** »

Eve

« T'as pas le droit d'être malade... »

« T'as pas le droit d'être malade... T'as mal au dos, t'y vas quand même. T'as juste pas le choix. Je me suis cassée la jambe une année, je me suis faite remplacer genre un mois, mais en fait il a fallu bosser quinze jours avec la personne pour lui montrer le travail.

Et puis au bout d'un mois et demi, j'avais toujours la jambe cassée, ça se consolidait pas. Et il a fallu reprendre. Et tu te dis « Mais ça, c'est pas normal ». J'ai donné le foin pendant des semaines avec la brouette accrochée à la ceinture avec les béquilles. »

Les apports d'un groupe de femmes

Aude

« Elles avaient l'air de chercher à peu près le même truc que moi ces nanas »

« Quand je me suis installée, j'étais toute seule, je galérais dans un milieu d'hommes quand même, avec un bébé à la maison... Je ne connaissais pas d'autres femmes agricultrices. Enfin je ne connaissais pas d'autres femmes du tout. J'étais seule. Et justement, je voyais que je galérais avec ma fille... Fin voilà, les questions de genre, je n'avais pas analysé ça comme ça, mais j'étais dedans. Et ça m'a rassurée dans le groupe femmes, de voir, qu'elles

avaient l'air de chercher à peu près le même truc que moi. Et au groupe femmes, j'ai pas de souci à prêter mon matériel. Je sens que si j'ai besoin, j'aurai le retour. **J'ai l'impression qu'elles sont dans la même situation que moi, donc elles vont comprendre.** Je pense qu'elles sont capables de comprendre l'importance que je mets dans le 4x4 par exemple... »

Amélie G

« Tu te sens moins seule »

« Je trouve qu'entre femmes, la parole est plus facile, peut-être aussi qu'il y a une bienveillance et une solidarité féminine qui existe. **Mais ce que j'aime surtout, c'est pouvoir vider son sac des fois.** Une fois, je me souviens, j'avais parlé de mon travail. Et en fait, y a une autre nana qui disait exactement la même chose. Et rien que ça, tu te sens moins seule. Tu te dis que ça arrive aussi aux autres. »



L'entraide agricole

L'article L325-1 du code rural définit l'entraide comme une action « réalisée entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation ».

On entend aussi par agriculteur.rice :

- l'agriculteur.rice retraité.e qui a conservé une superficie de subsistance
- l'agriculteur.rice pluriactif.ve.

L'entraide repose sur :

- du travail (participation personnelle du prestataire aux labours, traitements, récoltes etc.)
- des moyens d'exploitation consistant à une mise à disposition de matériel.

L'entraide est un accord tacite, il n'y a aucune obligation de contrat écrit. Certain.e.s agriculteur.rice.s ont mis en place des "banques de travail" afin de formaliser cet accord et créer les

conditions d'une véritable réciprocité dans l'entraide.

→ C'est le cas au sein du Groupe Femmes & Agroécologie. Concrètement, chacune des membres indique sur un tableau commun les aides reçues et les aides données au cours de l'année.

L'entraide a aussi des apports connexes que soulèvent bon nombre de paysan.ne.s :

- mutualiser les matériels et ainsi éviter des investissements économiques inutiles
- partager des connaissances
- rompre l'isolement.

Eve

« C'est plus rapide, plus facile, plus profond »

« Le Groupe Femmes, ce qui est bien, c'est de se retrouver entre femmes et échanger. Tu t'échanges des adresses, des manières de faire, ... C'est trop bien !

Et puis, je trouve qu'entre femmes, c'est comme si c'était exacerbé. Ce serait déjà super bien un groupe de soutien ou un groupe d'échanges. **Mais le fait que ce soit entre femmes, c'est plus rapide, plus facile, plus profond. Et puis dans la compréhension encore.** Enfin, on passe par les mêmes étapes. Je me souviens au tout début, je me suis posée vachement de question parce que je m'imaginai avoir un enfant dans cette vie. Et confrontée à la réalité, je voyais pas comment c'était possible ! Je me disais « Mais en fait je galère tellement juste à prendre le temps de dormir ou de manger, comment est-ce que tu peux caler le fait de prendre soin d'un enfant dans cette

vie-là quoi? ». Et donc, pendant la première année, j'avais demandé à tout le monde « Mais comment t'as fait ? » (rires).

Et ce qui est chouette, c'est que les filles parlent souvent de trucs qu'elles n'osent pas dire en général ! Je me souviens d'une copine qui disait, « Bah moi, mon gamin, tant qu'il était petit je mettais le maxicosy sous la table d'égouttage de fromagerie et puis quand je passais, je donnais un petit coup de pied dedans pour que ça berce un peu. Je lui parlais et je continuais à travailler. Et après quand il a commencé à bouger, c'était chiant ! Je le mettais sur la table d'égouttage. Bon ouais, il était un peu la tête dans les fromages. » Et tu te dis, en fait, c'est des choses que je n'avouerais pas à n'importe qui ! Mais là, tu te dis, « Bah de toute façon, on va tous passer par là... » »

Fanny

« Peut-être qu'on se met à nu plus facilement »

« Peut-être qu'on se met à nu plus facilement quand on se retrouve entre agricultrices. Et on accepte de montrer la ferme dans l'état où elle est. **Chacune y va à son rythme, il y a de la tolérance et de la considération en fait.** Ce n'est pas parce que tu n'as pas de tracteur que je ne peux pas t'estimer ... Par exemple Aude, elle a démarré tout doux, avec une demie Surface Minimale d'Installation (on parle aujourd'hui de SMA), un peu de pluriactivité. On ne lui a pas dit, « Bah non, toi tu fais des abeilles pour le plaisir ». Elle y va, peut-être qu'elle prend plus de temps... Mais elle s'est outillée, elle s'est équipée. Et là elle arrive à produire. »

Amélie M

« On est sur la même longueur d'onde... »

« Le chantier collectif chez moi avec le Groupe Femmes c'était bien. On a bien avancé ! On était toujours quatre, quand une personne s'en allait une autre arrivait. **Et je sens que je peux compter sur elles.** Et puis dans le groupe femmes, c'est des gens qui voient différemment l'agriculture. Ce sont des gens ouverts. Et on est sur la même longueur d'onde... Ça m'a fait du bien de rencontrer des gens comme moi. Qui ne viennent pas d'ici. **Parce qu'une fille toute seule, pas d'ici, c'est pas facile pour l'intégration** (rires). »



Regards croisés sur la bio

Fanny

« Un parcours, un éveil,
une conscientisation
du monde... »

« Le bio ? Une évidence ! Non mais c'était obligé ! Après, pareil, c'est un parcours et un éveil, une conscientisation du monde dans lequel on vit. Déjà, quand je travaillais au parc du Queyras, j'étais en réflexion sur l'écologie et j'essayais au quotidien de le mettre en pratique.

Mais après, je pense que dans ma famille, y a déjà ma mère qui consommait bio. Et dans les années 1980, manger bio, ce n'était quand même pas la norme... On avait une tante qui allait chez une maraîchère bio en Belgique et qui ramenait des pâtes et du pain hyper complets et bio. Je me souviens qu'on boudait un peu le complet, mais petit à petit on s'y est fait et on aimait ça même. Après, tu as ta vie d'ado et avec ton budget, tu bouffes un peu du Lidl et du pourri dégueulasse, mais après, tu y reviens. Et je pense que j'avais aussi les clés pour y revenir. »

33

Eve

« Je suis sortie de la
conversion, ça n'avait
pas de sens »

« Je m'étais installée en bio, mais en fait, j'ai très peu d'espace pour stocker, le foin, et donc les premières livraisons, ça coûte super cher de se faire livrer le foin. Tu payes la marchandise et après tu payes le transporteur. Et quand tu payes un camion, c'est 350 € pour que ça vienne de La Roche des Arnauds. Et si c'est un camion-remorque, donc le double en volume, tu payes 450 €. Donc, c'était intéressant de faire venir du gros volume, mais j'avais pas la capacité pour stocker. Et à ce moment-là, j'ai rencontré un de mes voisins qui a vraiment beaucoup trop de terres par rapport à ce dont il a besoin. Donc on

s'est mis d'accord qu'il produisait ce que je voulais, et je m'engageais à lui acheter toute sa production. Et donc lui, il n'est pas en bio et à l'époque il avait 55 ans donc pas du tout l'intention de changer quoi que ce soit à 5 ans de la retraite. Je suis sortie de la conversion pour continuer en conventionnel. Parce que **ça n'avait pas de sens de continuer la galère en approvisionnement pour avoir un label alors que sans label, je pouvais faire mieux.** Parce que là maintenant, c'est comme si je faisais mes foins. En plus avec l'expérience, c'est moi qui lui donne mes critères, ça c'est vraiment chouette ! »

Amélie M

« Je vais tâter le plus et le moins »

« Si j'ai un label, c'est en bio ! Pas autre chose ! Je pense que ça m'ouvrirait des portes au niveau de la vente. Après ça peut m'en fermer d'autres. C'est pour ça que je vais bien tâter le plus et le moins. Parce qu'après, il faudrait voir le cahier des charges quand tu fais manger des prés comme moi je fais l'hiver. Est-ce qu'il faut qu'il ait le papier certifié bio ? Est-ce qu'il faut que l'engrais soit bio ? Parce que si c'est pour ensuite être coincé sur d'autres trucs, je sais pas. »

Marine

« Le bio, ça ouvre des portes »

« Le bio faisait partie de notre projet aussi. Une volonté en termes de conviction ! On était convaincus avant. Après, en termes économiques, les anciens propriétaires sont passés en bio et ils ont eu des nouveaux clients grâce à ça. Ça leur a ouvert des portes. Mais ils se sont dits aussi, nous on mange tout bio, pourquoi on ne fait pas manger nos chèvres en bio ? »



Une approche sensible du vivant

« Claire
J'aime l'esprit troupeau,
sentir que j'en fais partie »

« Avec les chèvres, lorsqu'on leur parle, elles répondent. J'aime aussi l'esprit troupeau, j'aime sentir que j'en fais partie. S'il y a eu un changement, je le sais dès que je fais un pas dans la chèvrerie. La plupart des choses que je sens, je ne sais pas l'expliquer. Quand je pars, je prends le chien pour toujours garder le lien à la ferme. **Je suis née éleveuse, tout le reste je pourrais faire sans mais pas sans les animaux.** Je ne suis pas ébahie devant des naissances, mon rôle c'est de m'assurer que tout va bien pour la mère et le petit. »

Fanny
« Salut les filles ! »

« En maraîchage je communique avec mes plantes : je leur dis « Salut les filles » lorsque j'arrive dans mes framboisiers. Je parle, je chante, ça me permet d'être en connexion avec la terre. »

Aude
« J'essaye de refuser cette agressivité, ce stress,
si je vois que ça monte en pression,
je chante »

« Au début, j'étais dans un rapport très agressif avec les abeilles, on en a une image inquiétante. J'avais des gants en cuir, elles piquaient les gants, ça sentait le venin donc elles étaient agressives et j'avais peur. Maintenant j'ai enlevé les gants, et j'essaye de refuser cette agressivité, ce stress, si je vois que ça monte en pression, je chante. Les abeilles ont complètement changé de comportement aussi. Maintenant c'est un plaisir d'aller dans les ruches alors qu'avant c'était une appréhension. **Elles m'apprennent plein de trucs mes petites abeilles !** »



La mécanique, tout un poème...

Claire

« Avec un tracteur,
je n'ai pas confiance en moi »

« Là où j'aimerais bien prendre de l'autonomie, c'est en conduite de machine. L'avantage qu'il a eu mon copain, c'est qu'il est né sur une ferme donc il conduit un tracteur depuis qu'il a 8 ans. Moi j'ai pas confiance en moi. Et puis y a pas assez de place pour manœuvrer, j'ose pas le faire. Et je pense qu'il faut que je passe par des cours ou un stage, mais pas par lui. Ça pour le coup, c'est trop délicat que ce soit lui qui me l'apprenne. Je vois toujours

des réticences dans son regard là où il y en a pas forcément (rires) ... Enfin j'ai la trouille quand je suis face à lui. Donc typiquement j'aimerais bien faire un stage mais entre femmes ou entre novices. Là je me sentirai plus libre d'apprendre. Je sais qu'il y a pleins d'ADEAR qui le proposent. Le problème c'est la pratique. Si on arrive à s'entraîner sans que les hommes nous voient, bah c'est bon. Moi j'ai besoin de connaître un sujet avant de m'exprimer dessus. »

Amélie G

« Je cours pas trop après la conduite du tracteur
et la fauche des foins. Ça me stresse un peu »

« Je cours pas trop après la conduite du tracteur et la fauche des foins. Ça me stresse un peu. C'est un peu compliqué... En fait, c'est pas comme si on avait quatre grands champs de deux hectares. C'est que des petits champs, il faut faire pleins de manœuvres. Ça me fait un peu peur. Donc je ne le fais pas trop ! Mais bon, j'ai déjà touché un tracteur. Je sais conduire un tracteur... »



Comment faire face à une crise sanitaire ?

Aude

« T'es perçu comme un délinquant alors que t'es plutôt la victime dans l'histoire »

« Quand je me suis installée, j'ai acheté un rucher qui était malade. Que j'ai détruit entièrement la première année (rires) et ensuite, j'étais pestiférée. Quand tes colonies sont malades, t'es mise sous surveillance par arrêté préfectoral. T'as les gendarmes qui viennent, ils crament les ruches ... Donc les gens m'ont connu comme « la fille qui a les ruches malades » et qui va faire mettre tout le monde sous surveillance. Et donc je me suis faite pourrir.

Il y a deux ans, il y a eu cette maladie à Châteauroux. Alors, je n'y étais pour rien du tout, je n'ai même pas été touché cette fois-là. La DDCSPP a envoyé un courrier aux apiculteurs en demandant si quelqu'un m'avait acheté des ruches. Et ils ne me l'ont pas envoyé ce papier...Du coup, des apiculteurs sont venus boire le café et ils ont sorti le courrier... Et

là tu comprends pourquoi le mec il est chez moi. Il vient juste vérifier ce que tu fais...

Et tu reçois des courriers hyper agressifs. T'es perçu comme un délinquant alors que t'es plutôt la victime dans l'histoire ! (...) »

Après cet épisode, tu me disais plus le mot abeille. Je fondais en larme. J'ai brûlé une quarantaine de ruches sur 60 ! C'est le premier rucher que tu achètes. Tu empruntes pour démarrer...

Et après, j'avais peur d'aller aux ruches. Pendant un an, j'y allais avec la boule au ventre. Je faisais des ruchers de 10 ruches... C'est ridicule un rucher de 10 ruches... C'est comme un éleveur de chèvres qui dirait : « Moi je fais des parcs, y a trois chèvres dans chacun. » (rires). Mais s'il y avait plus de 10 ruches, je voulais pas y aller. Et puis tu te sens vachement coupable... Tout le monde te montre du doigt. »

37

Aude

« Mon beau-père m'a beaucoup aidée... »

« Je me souviens que mon beau-père m'a beaucoup aidée. C'est lui qui a fait les bidons, qui a démarré le feu. Mais n'empêche j'ai pas vu un apiculteur ! Et c'est même pire, tu les croises soit ils te crient dessus, soit ils s'apitoient sur ton sort. Parmi les apiculteurs, il y en a qu'un qui m'a aidée. Et lui, il bosse pas comme les autres non plus. C'est un peu comme s'il avait les mêmes difficultés avec le milieu que j'ai eues. »



Comment en agir

en situation de contrôle ?

Avant le contrôle :

Il est possible de se faire représenter ou de reporter le contrôle.

Pendant le contrôle :

Vous avez le droit de demander au contrôleur, et éventuellement aux forces de l'ordre présentes, leur carte d'habilitation.

Vous pouvez demander à des personnes (syndicats par exemple)

de vous accompagner. Vous pouvez intervenir pendant le contrôle si vous n'êtes pas d'accord avec le contrôleur.

Après le contrôle :

vous avez le droit de faire un recours pour contester les décisions.

Pour en savoir plus, se référer au guide de la Confédération Paysanne "Droits et Devoirs en Situation de Contrôle".

Témoignage de Véronique, éleveuse de chèvres laitières (aujourd'hui, de brebis !)

« Tout allait bien. En 2003, j'ai eu une flambée de pasteurellose. Une maladie qui a décimé le troupeau. Y a tout cet aspect lien à tes animaux, leur souffrance et comment elle t'impacte. C'était redoutable... Alors moi, j'étais pas en phase d'installation. J'avais ce recul-là. Je devais encore avoir des emprunts mais ça avait diminué. Enfin voilà, ça ne me mettait pas en péril. Mais ça a été beaucoup de temps investi et des résultats quasi nuls... Et du coup, c'est très impactant psychologiquement... Un petit cheptel que tu côtoies de façon intime tous les jours, quand elles se retrouvent dans la souffrance, tu souffres avec elles ».

Rebondir sur une telle expérience

« Alors, à ce moment-là, quand même c'est important de le dire, les primes de la PAC ont commencé à augmenter. Et du coup l'impact économique était beaucoup moins important. Et ça permet aussi, sans panique, d'envisager d'élever différemment.

Et du coup de prendre des risques. Par exemple, d'élever les chevrettes avec le colostrum de leur mère plutôt que de les priver de colostrum...

Mais voilà, c'est très impactant psychologiquement et c'est peut-être ça qui fait qu'à 60 ans, je me suis dit « C'est bon les chèvres ». C'est un facteur d'usure morale, d'usure physique aussi. Un cheptel qui est sain, c'est un cheptel qui demande de l'attention mais rien à voir avec un cheptel malade qui demande dix fois plus d'attention ! »

Pas une manière unique de réagir ...

« Une option, c'est prendre le taureau par les cornes, comme l'a fait Aude en tuant ses ruches... Ce que j'arrivais pas à décider moi... J'étais tellement attachée à ces bêtes que je voulais pas les envoyer à la casse. Ce qui m'a été hyper utile et porteur, c'était les apprentis avec lesquels j'ai travaillé pendant cette période-là. Ils étaient plusieurs et ils étaient hyper investis... On pouvait en parler, on pouvait pleurer. Et c'est bien de ne pas être seule avec ça. »

« Les gars vous nourrissez la planète, c'est pas normal que vous ne gagniez pas votre vie! »

Eve

« J'ai trouvé ça humiliant de toucher le RSA alors que je travaillais 80h par semaine »

« Les deux premières années, j'avais droit au RSA. Et en fait, j'ai trouvé ça humiliant de toucher le RSA alors que je travaillais 80h par semaine quoi. Enfin, je veux pas quoi! »

Marine

« Notre première année, on s'est sortis 500 € de salaire chacun par mois »

« L'année dernière, notre première année, on s'est sortis 500 € de salaire chacun par mois. Autant qu'un RSA alors que tu pourrais rien faire en étant au RSA... C'est nul comme discours mais n'empêche que tu te dis, je bosse tout le temps et je gagne pas grand chose. Et quand tu dis ça aux gens du milieu, ils te disent que c'est normal! Bah non, moi je ne trouve pas ça normal. **Je ne trouve pas que ce soit bien que ce soit rentré dans la normalité qu'un paysan travaille tout le temps, n'a jamais de vacances, jamais de congé, et qu'il ne gagne que ça.**

C'est pas normal, c'est quand même la base de votre vie!

Quand tu viens d'un autre milieu, tu connais des gens qui gagnent leur vie et qui bossent moins, tu dis que non, c'est pas normal! Les gars vous nourrissez la planète, c'est pas normal que vous ne gagniez pas votre vie! Ou alors que vous soyez mal vus parce que vous touchez des subventions. Il faut qu'on vous mette sous perfusion pour gagner votre vie. Du coup je râle un peu, mais je fais aussi exprès pour que les gens se rendent compte que ce n'est pas normal. »

« Comment les hommes nous voient »

Eve

« Ah bah qu'est-ce qu'elles font encore là tes brebis? »

« Les agriculteurs autour (tous des hommes) venaient souvent jeter un coup d'œil, me mettre face à mes échecs. Certains me demandaient "Ah bah, qu'est-ce qu'elles font encore là tes brebis ? T'as pas sorti tes brebis encore ? Ouhla, c'est le bordel ici ! Mais t'as pas fait ci, t'as pas fait ça." Et après, assez rapidement ça s'est calmé. Parce qu'ils se sont rendus compte assez rapidement que même si je faisais pas comme eux, ça tournait quoi. Mais je pense qu'ils ont attendu un an ou deux avant de dire "ok, ça va". »



Fanny

« Ça va en faire rigoler plus d'un je crois, mais je m'en fiche »

« Si j'arrive à avoir le tracteur électrique, ça va en faire rigoler plus d'un je crois. Mais je m'en fiche. C'est même bien que les gens ils se questionnent et ils se disent : « Bah tiens ! C'est quoi ce truc ? ». Et puis l'air de rien, je me suis faite un peu ma place. Dans les quelques agriculteurs du coin, il y en a qui me regardent différemment. Au début c'était « Ouais, elle, elle fait pousser des légumes ». C'était « Mais qu'est-ce qu'elle va faire avec deux hectares ? C'est rien deux hectares ! » Et puis après, on revient vers moi. « Mais tes carottes, tu as bien réussi ! Comment

tu fais ? Et puis c'est quoi tes bâches tissées ? Ah c'est pour l'herbe ! Ah ouais, c'est pas mal ! » Et maintenant, on se salue (rires). Quand le gars, il passe en tracteur à côté, il fait un signe ! Après, moi j'aime bien faire des ponts, parce qu'eux justement, ça les pousse à réfléchir. J'aimerais bien provoquer des échanges comme ça avec des jeunes du coin. Mais déjà, j'ai quelques échanges avec des agriculteurs de la vieille quoi... Ils voient que ça évolue. Je pense que c'est important d'être connecté à ces gens-là, parce que c'est eux quand même qui forment le paysage actuel. »

Pépites sexistes

« J'ai eu 2 salariés hommes avec qui c'était le combat de coqs. Il fallait qu'il y ait un rapport de domination... Par rapport à moi ! Impossible de pouvoir donner une instruction quoi... Mais je pense que... enfin je sais pas... j'ai pas l'impression de faire la patronne "Bon tu fais ça, ça, ça, faut que ce soit fait comme ci comme ça". Effectivement, y a un mode de conduite, il faut que ce soit fait comme ça et pas autrement, parce que c'est comme ça que ça marche et tout a une raison. Et puis, intrinsèquement, c'est ma ferme donc si je veux qu'elle marche comme ça... A chaque fois, on me renvoyait en face "Ouais mais non, on fait pas comme ça !" Et à vouloir m'apprendre mon métier. Alors qu'ils avaient fait huit mois de

formation, jamais d'expériences pratiques... C'était vraiment chiant de devoir tout justifier, devoir tout re-contrôler et être toujours mise face à mes échecs. Même si en pratique, au final le résultat ça va, si t'as été obligée de te battre pour chaque petite chose que tu demandes...

Et en plus de ça, il y avait avec un des deux, un genre de séduction. Il pouvait pas s'empêcher d'écarteler les jambes en s'accoudant sur un support et de me regarder. Et puis tout le temps ! Je lui disais, "Mais détends-toi t'es pas obligé de me montrer tes gros muscles !" C'était que des postures, que des trucs et c'était pas naturel. Je n'étais pas confortable... »

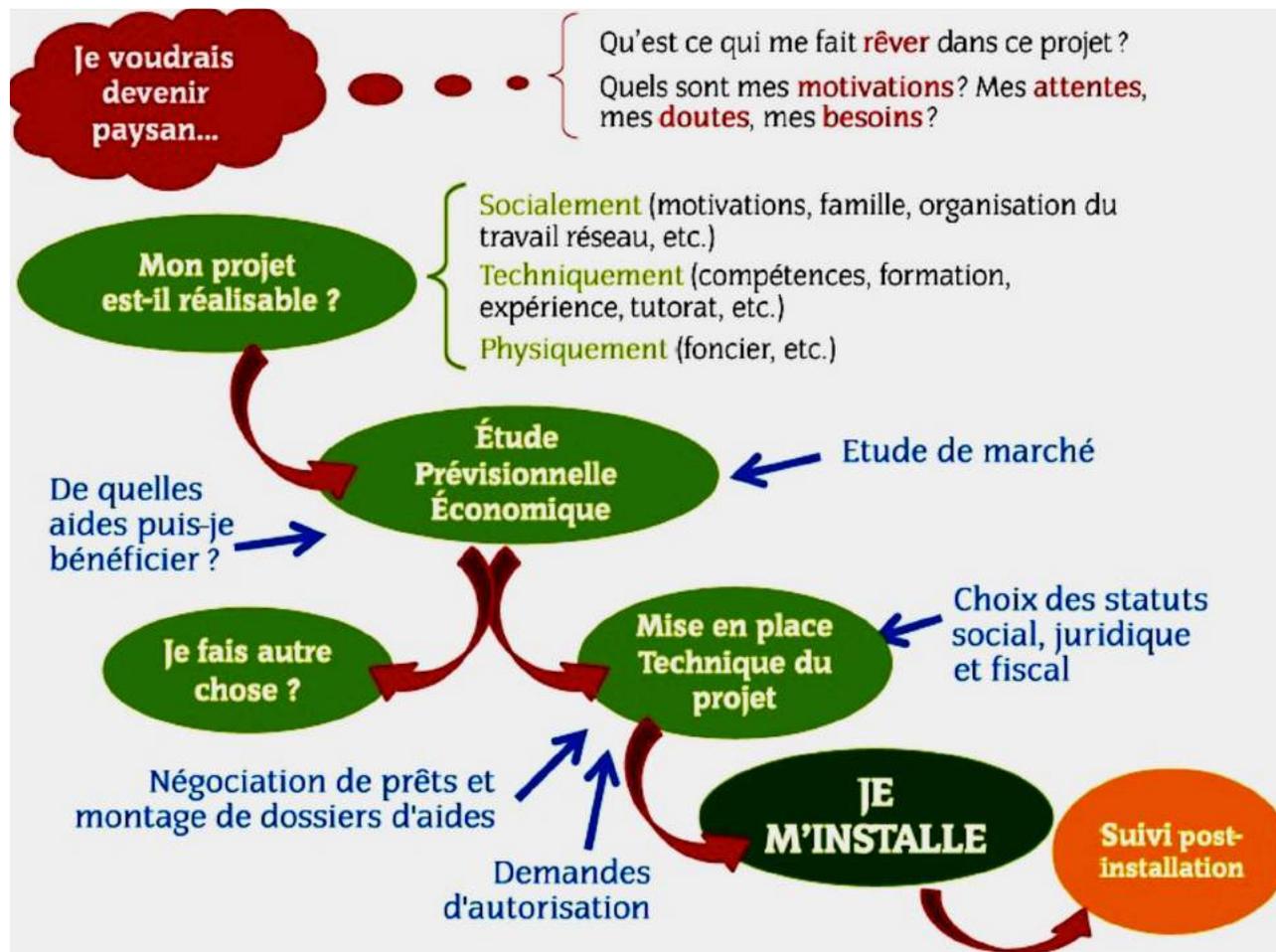
« Avec certains commerciaux, je n'arrive pas à avoir des devis ! Le mec, je lui ai demandé cinq fois un devis. Et je suis allée au salon du Cheval et il y était et je l'ai grillé devant son patron. Je lui ai dit : « Et, ça vous dérange de me faire le devis ? » Et... j'ai eu mon devis un mois après. Une autre fois, je voulais décaper ma grue. Il faut que je repeigne, je sais pas comment et ça me casse les pieds. Et je vais voir le mec qui me dit : « Bah votre mari, il vous a dit quoi ? ». Une autre fois, j'avais les feux grillés, un bonhomme arrive et me dit : « Ah bah vous direz à votre mari que les feux sont grillés ».





JE VOUDRAIS DEVENIR PAYSANNE

Le parcours
à l'installation
en agriculture



Source : ADEAR 13

Dès le début de votre projet, vous pouvez contacter le Point Accueil Installation (PAI) à la Chambre d'Agriculture pour connaître les démarches et les différents interlocuteurs liés à l'installation. L'ADEAR 05 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) et Agribio 05 proposent également un accompagnement.



Mon projet est-il réalisable ?

... Techniquement : les formations

Deux situations :

- S'installer sans formation auquel cas, une démarche supplémentaire est à prévoir auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) : l'autorisation d'exploiter.
- Se former puis s'installer (obligatoire pour ceux et celles qui prétendent à la DJA)

La Capacité Professionnelle Agricole (CPA)

Pour prétendre à la DJA, la Capacité Professionnelle Agricole (CPA) est exigée. **Elle implique un diplôme de niveau 4 minimum.**

L'arrêté du 6 avril 2009 recense toutes les formations éligibles à la CPA. Elles peuvent être dans la voie scolaire, par apprentissage ou pour des adultes en reprise d'études (BPREA par exemple). Pour obtenir la Dotation Jeunes Agriculteurs, la CPA doit être complétée d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

*A savoir : Si vous avez une expérience professionnelle dans le milieu agricole, vous pouvez la valoriser et obtenir une équivalence grâce à la **Validation des acquis de l'Expérience (VAE)**. Certaines expériences universitaires entrent aussi dans le cadre de la VAE.*

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Dans les Hautes-Alpes, il est composé d'un stage théorique de 42h et d'un stage pratique sur une exploitation d'un à six mois. Une fois le PPP validé, le ou la porteur.se de projet a trois ans pour le réaliser puis deux ans pour s'installer.

Pour démarrer un PPP s'adresser au PAI.

Attention : Le mode de financement des formations courtes a été réformé. Les porteur.se.s de projet doivent désormais suivre un PPP, y inscrire les formations souhaitées afin qu'elles soient prises en charge par Vivéa (fonds de formation des agriculteur.rice.s).

Zoom : VIVÉA

Vivéa, Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant.

www.vivea.fr/

Cet organisme finance la formation professionnelle continue pour les chef.fe.s d'exploitation, entrepreneur-es du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole, aides familiaux et cotisants de solidarité.

L'accès au fonds VIVEA est inclus dans la contribution formation que vous verserez à la MSA.

Le site recense les formations proposées auquel chacun.e peut s'inscrire.

Contact dans les Hautes-Alpes : Florence Giraud (conseillère) 06 75 66 48 89

A savoir : Vivéa a adopté une perspective de genre dans ses programmes depuis 2011. Des enquêtes sont menées mettant en valeur les inégalités d'accès à la formation entre agriculteurs et agricultrices.

www.vivea.fr/nous-connaître/egalite/



... Physiquement : Le Foncier

■ Comment trouver du foncier ?

Témoignage :

« J'ai semé beaucoup de graines. J'ai utilisé tous les réseaux. Donc **réseaux un peu administratifs, des appels à candidature SAFER, du porte à porte chez les agriculteur.rice.s du coin. Je me suis montrée, j'ai rencontré beaucoup d'élu.e.s** là où je voyais qu'il y avait peut-être un potentiel d'installation. Je me suis rapprochée de la **Conf' (Confédération Paysanne)**. Mais, faut pas baisser les bras ! Faut y croire et puis à un moment, il y a une graine qui pousse. » Fanny

Parmi les autres possibilités :

- le Répertoire Départ Installation met en relation des cédant.e.s et des porteur.se.s de projet. <https://www.repertoireinstallation.com/>

- Terre de liens, qui grâce à la combinaison de 3 structures (association, Foncière et fondation) peut acquérir des fermes et des terres agricoles et éviter ainsi leurs disparitions en les louant ensuite à de nouveaux.elles agriculteurs.rices, pour une production biologique ou paysanne

- la Chambre d'Agriculture (en particulier les « conseiller.ère.s territoire » et « filière »)

- les petites annonces dans les journaux agricoles...

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) :

A pour mission d'encadrer le foncier, notamment son prix. Elle peut accompagner dans leurs démarches tant les porteur.se.s de projet que les agriculteur.rice.s souhaitant transmettre.

Les Appels à candidature SAFER sont une source fiable de recherche de foncier

→ <http://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html> (Carte interactive répertoriant des appels à candidatures).

Se reporter à la Fiche SAFER en annexe pour plus d'informations.



■ Identifier les différents modes de faire-valoir

Il existe deux modes de faire-valoir qui peuvent se combiner :

- Le faire-valoir indirect (exploitation de terres en location)
- Le faire-valoir direct (exploitation de terres en propriété)

Se reporter à la fiche Mode de faire-valoir en annexe.

A prévoir au moment de la recherche :

Le foncier est régi par le document d'urbanisme communal. Avant toute acquisition ou location, renseignez-vous auprès de la commune d'installation.

Zoom sur les Espaces-Test Agricoles

L'Espace-Test Agricole est un dispositif permettant aux porteur.se.s de projet agricoles de tester, valider et créer leur activité agricole dans un cadre sécurisé, en grandeur réelle.

Le test s'inscrit dans une démarche d'installation progressive. Le.la testeur.se a la possibilité de signer un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) qui lui permet de développer son activité en gardant son statut initial (salarié, demandeur d'emploi indemnisé...). Ce contrat peut durer jusqu'à 3 ans maximum. A tout moment le.la testeur.se a la possibilité d'ajuster ou d'abandonner son projet, de s'installer en nom propre ou encore de changer de statut au sein de la coopérative (devenir salarié.e par exemple).

Le test réunit plusieurs fonctions qui permettent les mises à dispositions suivantes :

- Fonction couveuse : avec la mise à disposition d'un cadre légal d'exercice du test permettant l'autonomie de la personne

- Fonction accompagnement, avec la mise à disposition d'un dispositif d'accompagnement et de suivi multiforme, adapté aux besoins de la personne
- Fonction pépinière, avec des mises à disposition de moyens de productions (foncier, matériel, bâtiments...)

Il existe deux types d'espace-test agricole :

- Les espaces-test fixes : ce sont des lieux où se succèdent des porteur.se.s de projet en cours de test et donc « perpétuellement » des lieux-test. En général, le matériel et le foncier sont mis à disposition pour le.la porteur.se de projet. Le.la testeur.se doit impérativement partir au plus tard au bout des 3 ans du contrat CAPE. C'est le cas par exemple au CFPPA de Carmejane, avec un lieu test fixe en maraîchage.
- Les espaces-test en archipel : test à partir de lieux tests multiples composés de parcelles et moyens de productions apportés par eux-mêmes (achat, terrains familiaux par exemple...) ou mis à disposition dans un cadre défini. Les porteur.se.s de projets ont donc la possibilité d'y rester après leur test. C'est le cas dans le dispositif animé par l'ADEAR 05 avec la Coopérative d'activité MOSAÏQUE.



Étude prévisionnelle économique : De quelles aides puis-je bénéficier ?

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

49

S'adresser au PAI ou à l'ADEAR pour vous orienter dans les démarches.

Conditions pour y prétendre :

- Avoir entre 18 et 40 ans
- Avoir la CPA et avoir réalisé un PPP depuis moins de deux ans (se référer à la partie formation)
- Ressortir un revenu entre 1 et 3 fois le SMIC aux termes des quatre ans d'installation.

Parmi les obligations exigées :

- demeurer agriculteur.rice.s pendant 4 ans
- tenir une comptabilité auprès d'un.e comptable agréé.e
- réaliser un Plan d'Entreprise prévoyant les étapes de développement de la ferme. En cas de modification, il faut avertir l'administration (la DDT) et, le cas échéant, réaliser un avenant au Plan d'Entreprise.

Après avoir réalisé son Plan d'Entreprise et rempli le dossier d'aide, la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) examine les dossiers et envoie un avis au préfet qui prend la décision finale.

A savoir : La DJA est une démarche coûteuse (comptable obligatoire, Prestations pour le Plan d'Entreprise, avenant...).

Astuce : Le Plan d'entreprise et le montage du dossier DJA peuvent être réalisés par la Chambre d'Agriculture (prestation payante), mais aussi par un comptable. On peut aussi faire le plan d'entreprise seul.e. Le PE doit ensuite être remis à la Chambre d'Agriculture qui l'instruira. Ce service est gratuit si le **dossier est complet.**

La DJA : avantages et inconvénients

Marine

« Personne n'envisage une installation sans DJA. La banque nous a refusé un crédit parce qu'on n'avait que 5000 euros de subventions par an. La Chambre d'Agriculture ne prône pas une installation sans subventions. Mais elle ne te dit pas à quoi tu t'engages non plus. Et les agriculteurs en général, pour eux, c'est le nerf de la guerre !... Le nombre de paysans qui grattent des terres pour toucher des subventions, c'est impressionnant.

Nous au départ, on ne voulait pas de DJA. Ce qui nous faisait douter par rapport à la DJA, c'est le fait d'être obligé d'identifier nos animaux, de faire des dossiers administratifs chronophages...

Et en fait, quand on s'installe, qu'on n'est pas du milieu, c'est pas possible de s'installer sans DJA! »

Claire

« J'ai essayé de sortir au minimum de ce que j'avais prévu dans le cadre de ma DJA. Ce qui n'était pas évident parce que mon

Plan d'Entreprise a été fait en 5 minutes par un technicien, en disant « Oh lui il a fait ça comme ça donc on va faire une petite moyenne du tout et puis voilà ». Sauf que je m'engageais pour 5 ans! »

Le PE coûte aux environs de 1200 euros et les avenants peuvent coûter une centaine d'euros selon l'ampleur du changement. Claire a du faire un avenant détaillé de 500 euros à la DDT.

Vanessa, animatrice de l'ADEAR :

« Seul le monde agricole propose une aide de trésorerie. Ce n'est pas un prêt. Certes, il y a des engagements derrière. Mais pour quelqu'un qui va faire des investissements, notamment en élevage, ce n'est pas négligeable ! Cela peut représenter un salaire pour une année, un achat etc... Mais il faut participer à l'élaboration du plan d'entreprise et rester maître des décisions sur les chiffres et les investissements prévus. C'est le ou la future installé.e qui sera engagé.e dessus ! Pas l'organisme qui réalise la prestation... Et rien n'oblige à faire des investissements ! »



ACRE

(Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises)

Permet une exonération de charges sociales pendant un an pour tou.te.s les créateur.rice.s d'entreprise. S'adresser au Centre de Formalités des Entreprises.

Prêts d'Honneur Agricole Régional

Prêt à taux zéro, sans garantie personnelle, remboursable à titre personnel, d'un montant compris entre 5000 et 30000 €/projet, sur une durée maximale 7 ans avec un différé de remboursement possible de 24 mois maximum selon la nature du projet.

Pour y avoir accès :

- Ne pas bénéficier de la DJA
- S'engager à réaliser le PPP (Parcours de professionnalisation Personnalisé) avant l'installation
- Présenter un projet viable au bout de 4 ans
- Ne pas être installé.e, ou être installé.e depuis moins d'un an, ou être déjà installé.e comme cotisant.e solidaire ou à titre secondaire.
- Dans le cas d'une installation en société, la ou le jeune installé.e doit détenir au minimum 33% des parts sociales.
- S'installer comme ATP (Agriculteur à Titre Principal)

Parrainage et suivi technique sur la durée du prêt.

Pour débloquer le prêt :

- être installé.e ATP (Agriculteur à Titre Principal)
- avoir un plan de financement avec prêt bancaire \geq prêt d'honneur + si possible un apport personnel en numéraire ou en nature
- siège d'exploitation en PACA

Contact : Montage du dossier avec Initiative PACA

www.initiative-paca.com

Financé par le Conseil Régional PACA, l'UE et la Caisse de Dépôts et Consignations, le Fonds d'honneur est géré par le réseau Initiative PACA.

Garantie Égalité Femmes

Garantie proposée à toutes les femmes entrepreneures de 80% des prêts bancaires dans la limite de 50 000 euros.

www.initiative-paca.com



France Agrimer : aides financières pour certaines filières

Certaines filières peuvent bénéficier d'aides France Agrimer :

- Aides aux investissements viti/vinicoles
- Soutien à la rénovation du vignoble
- Aides à la rénovation du verger (+ FEADER)
- Soutien au repeuplement du cheptel apicole

www.franceagrimer.fr/

Le PCAE

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles a pour but d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles, et plus particulièrement afin de les moderniser, d'innover mais aussi de combiner performance économique, environnementale, sanitaire et sociale, et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Contact : DDT

<https://agriculture.gouv.fr/plan-de-competitivite-et-dadaptation-des-exploitations-agricoles>

52

Acquisition différée de foncier Financement relais du foncier pour l'installation

Dans ce dispositif, la SAFER porte le foncier (terres nues ou plantées, sans bâtiments) et le met à disposition du porteur de projet qui peut l'exploiter par convention d'occupation précaire pendant 5 ans. Le ou la PP achète le foncier au bout de 5 ans. Pour ce faire, La SAFER emprunte au Crédit Agricole, rembourse annuellement les frais financiers, et rembourse le capital lors de la vente au porteur de projet.

Le porteur de projet paie un loyer à la SAFER (2,5% du prix du portage + frais de gestion) pour lui permettre de dégager de l'autofinancement sur 5 ans.

Concerne des opérations de maximum 250.000€.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut :

- avoir entre 18 et 40 ans
- s'installer pour la première fois comme ATP ou être jeune installé.e avec une surface < SMA
- réaliser plan d'entreprise
- avoir un revenu initial < 1,5 SMIC

La mise en place technique du projet

C'est le choix d'un statut social, juridique et fiscal

Le statut social

■ Chef.fe d'exploitation

L'acquisition de ce statut dépend de l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA).

L'AMA repose sur trois critères :

- la superficie doit au moins être égale à une Surface Minimale d'Assujettissement de votre département,
- ou le temps de travail de minimum de 1200 heures par an,
- ou si vous êtes cotisant.es de solidarité n'ayant pas fait valoir vos droits à la retraite, votre revenu professionnel doit être au moins égal à l'assiette forfaitaire applicable aux cotisations d'assurance maladie, invalidité et maternité (AMEXA) soit 800 SMIC (soit 8024 € en 2019).

Le temps de travail consacré à la transformation et aux activités d'agro-tourisme est également pris en compte pour apprécier votre affiliation au régime des non-salariés agricoles.

Si vous exercez une activité agricole sans atteindre un des critères de l'AMA, vous pouvez devenir cotisant.e solidaire.

■ Conjoint.e collaborateur.rice

Pour les personnes mariées, pacsées ou en concubinage avec un.e exploitant.e, un.e entrepreneur.se agricole qui travaille régulièrement sur la ferme sans rémunération. Ce statut est également valable pour les personnes exerçant une activité en dehors de la ferme.

Le statut de conjoint.e collaborateur.trice donne le droit à une protection sociale pour les accidents du travail et les maladies professionnelles et un accès à la **formation professionnelle** continue.

■ Aide familial.e

Ce statut est limité à 5 ans. Il est réservé aux personnes, âgées d'au moins 16 ans, ascendant.e.s, descendant.e.s, frères, sœurs ou allié.e.s au même degré du ou de la chef.fe d'exploitation agricole, ou de son/sa conjoint.e, qui vivent et travaillent sur l'exploitation sans avoir la qualité de salarié. Il donne droit à une retraite et protège contre les accidents du travail.

Attention : **Les statuts de conjoint.e.s collaborateur.rice.s et aide familial.e.s sont précaires.** La protection sociale est limitée (faible cotisation pour la retraite) et aucune rémunération n'est prévue. On remarque que ces statuts concernent surtout les femmes, même lorsqu'elles travaillent activement sur la ferme à temps plein.



Retour d'expériences sur le choix des statuts

Françoise, éleveuse de vaches et de chèvres laitières

« Je me suis bien faite avoir. J'ai élevé mes enfants et quand la dernière a eu trois ans et que j'aurais pu m'installer avec mon mari, on m'a dit que ce n'était pas la peine. Que mon mari serait bientôt à la retraite. J'étais jeune, je ne connaissais pas bien le monde agricole...Et puis la MSA, ce n'était pas mon truc... En 2001, François a pris sa retraite et je me suis installée. Mais avant, quand je n'avais pas de statut, je travaillais quand même tout le temps sur la ferme. 25 ans que je suis ici, j'ai tout le temps travaillé avec mon mari. J'ai élevé mes gamins mais je l'ai toujours aidé. J'ai toujours fait la comptabilité ».

Chantal, conjointe collaboratrice, élevage bovin viande et accueil à la ferme

Chantal est conjointe collaboratrice depuis la création de la ferme en 1999. Elle s'est installée en 2019, après le départ à la retraite

de son mari.

« Conjointe collaboratrice, je crois que c'est une mauvaise situation. Parce que si je devais prendre ma retraite aujourd'hui, j'aurais 480 euros, guère plus. Mais bon, c'est pas évident d'avoir un bon statut. Alors je vais essayer de tenir un peu exploitante, ça va me permettre d'augmenter un peu ma retraite. »

Claire

Dans la ferme de Claire, c'est elle la cheffe d'exploitation et son compagnon le conjoint collaborateur. Au-delà du fait que la situation est originale, Claire souligne l'avantage du statut de conjoint collaborateur dans certains cas.

« Je m'installais en individuel parce que ça permettait à mon copain de travailler à côté, ça assurait la partie financière. Et puis c'était pas forcément un avantage de l'installer. Donc voilà, pour l'instant il n'est pas installé. On attend l'année prochaine, savoir si économiquement ça tourne. »

Statut juridique

Vous devez choisir entre :

■ L'Entreprise individuelle

Cela implique que les biens privés forment un tout avec les biens de l'exploitation. On conseille ce statut si la personne travaille seule sur la ferme et finance seule le projet.

■ Entreprise sous forme sociétaire

L'entreprise (GAEC, EARL...) est une personne morale au sens de la loi. Dans ce cas, les biens privés ne sont pas obligatoirement engagés dans l'entreprise.

Voir fiche en annexe sur les différentes formes juridiques.

Pour plus de conseils vous pouvez consulter un.e juriste.

Statut fiscal

Il détermine la situation de l'exploitation au regard de l'administration fiscale, en particulier :

- vis-à-vis de la détermination des revenus de l'exploitation, qui en agricole se fait soit selon un système de micro-bénéfices agricoles, inspiré du régime des micro-entreprises, soit selon un système au réel (réel simplifié ou réel normal);
- vis-à-vis de la TVA, et des conditions de régularisation de celle-ci.

Les critères qui vont guider le choix du statut fiscal le mieux adapté sont multiples : en fonction du projet, des activités pratiquées, de la valorisation plus ou moins importante réalisée par l'exploitation, des investissements à réaliser... On vous recommande donc de **bien vous faire conseiller dans vos choix**, et de simuler les différentes hypothèses.



Déclarer son entreprise

S'enregistrer au CFE de la Chambre d'Agriculture en remplissant le formulaire CERFA PO pour une personne physique ou le MO pour une personne morale. Ils sont disponibles en ligne. Le CFE se charge ensuite de transférer le dossier à l'INSEE, à la MSA et aux impôts.

Pour les personnes physiques :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13749>

Pour les personnes morales :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13753>

Autres formalités de déclaration

- La DDT pour vérifier si on est soumis à une autorisation d'exploiter
- La DDCSPP pour les normes sanitaires, d'hygiène et d'accueil du public
- Les Douanes pour la viticulture
- L'EDER (basé à la Chambre d'Agriculture à Gap) pour déclarer les animaux :
 - Bovins, ovins, caprins et porcins : déclaration obligatoire,
 - Poulets de chair : simple information,
 - Poules pondeuses : déclaration obligatoire en cas d'œufs destinés à un centre d'emballage, si ce n'est pas le cas, une simple information auprès de l'Eder suffit.
- Numéro NAPI pour l'apiculture : La déclaration annuelle est obligatoire dès la première colonie détenue et est à réaliser en ligne. Cette nouvelle procédure remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/declarer-la-detention-et-l-294>
- Le service urbanisme de la Mairie



Pour aller plus loin :

Se rendre au PAI ou toute structure d'accompagnement agricole (ADEAR, AGRIBIO...)

Des guides à votre disposition :

- *Le guide à l'installation 2016 réalisé par les Points Accueil Installation de PACA*

- Les huit étapes du projet détaillées (définir le projet, acquérir les compétences, identifier le lieu d'installation, définir les modes de commercialisation, chiffrer votre projet, identifier les différents types de soutien, choisir les statuts, déclarer votre exploitation)

- La DJA

- Les dispositifs hors DJA

- Des documents utiles : tableau des aides à l'installation en PACA, tableau comparatif des principales entreprises agricoles etc.

- *« Quelques conseils avant l'installation » par Solidarités Paysans Provence Alpes*

- *Guide de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique « Devenir Agricultrice Bio, les clés pour s'installer »*

- Des témoignages de productrices récemment installées en bio

- Des conseils pratiques pour bien construire son projet

- Des ressources pour aller plus loin
https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2019-03/2019_rrf_guide_installation_femme_bio_FNAB.pdf

- *Des guides spécifiques par filière*

Ex. Guide de Brebis Lait Provence « S'installer en élevage ovin laitier. »

<http://www.inn-ovin.fr/le-guide-a-l'installation-en-ovin-lait/>







**CARNET
D'ADRESSES**

&

**DE CONTACTS
UTILES**

Avertissement :

Toutes les actions portées par la Chambre d'Agriculture ne sont pas forcément répertoriées dans ce carnet. Nous faisons le choix de renvoyer à des organisations moins visibles, locales, porteuses de projets en lien avec l'agroécologie. Cette liste est non-exhaustive et valable en 2019 au moment où nous imprimons...

Accueillir du public sur ma ferme

■ Où trouver des dispositifs d'accompagnement de visite à la ferme/ accueil

S'adresser aux **Offices de Tourisme de secteur**.

Les **AMAP** et **circuits de vente en circuit court** proposent également des visites ponctuelles chez les producteur.rice.s affilié.e.s.

■ Où trouver des dispositifs d'accompagnement d'hébergement à la ferme ?

Accueil Paysan : L'association est composée d'agriculteur.rice.s et d'acteur.rice.s ruraux, engagé.e.s en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire. Elle recense l'hébergement chez l'habitant, la restauration et les visites et produits à la ferme.

www.accueil-paysan-paca.com/

Administratif

■ Où puis-je trouver de l'aide pour les tâches administratives ?

La Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes propose une prestation payante pour le montage des dossiers PAC.

DDT (Direction Départementale des Territoires)

Propose une aide pour les dossiers PAC.

Service Agriculture et espaces ruraux,
04 92 51 88 45

Maison des Services Au Public

Relais des services publics dans les zones rurales, elles peuvent aider à la constitution des dossiers PAC.

Site internet :

www.maisondeservicesaupublic.fr/W

Solidarité Paysans

L'association propose des assistances de pair à pair :

- sur du soutien moral
- des aides techniques et administratives.

Les **Syndicats agricoles** peuvent également accompagner les agriculteur.rice.s sur le montage des dossiers administratifs.

Contacts des organismes
que vous retrouverez souvent
dans ce carnet d'adresse

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

8 ter rue Capitaine de Bresson
05000 Gap

04 92 52 53 00

<https://paca.chambres-agriculture.fr>

DDT (Direction Départementale des Territoires)
3 place du Champsaure, Gap

04 92 40 35 00

[www.hautes-alpes.gouv.fr/
agriculture-et-foret-r1156.html](http://www.hautes-alpes.gouv.fr/agriculture-et-foret-r1156.html)

MSA

25 B avenue Commandant Dumont,
05000 Gap

04 92 40 11 00

<https://alpes-vaucluse.msa.fr/lfy>

ADEAR

Maison de l'Agriculture, 8 ter rue
Capitaine de Bresson, 05000 Gap

09 63 68 85 08 / 07 81 47 19 95

adear05@orange.fr

[www.agriculturepaysanne.org/adear-
des-hautes-alpes](http://www.agriculturepaysanne.org/adear-des-hautes-alpes)

SOLIDARITE PAYSANS

11 allées des Genêts,
04200 Sisteron,

06 83 59 48 62

alpes@solidaritepaysans.org

<https://solidaritepaysans.org/>



Commercialiser ma production

■ Vers qui me tourner pour vendre en circuit court ?

AMAP :

www.reseau-amap.org/

Annuaire national des AMAP

Coopérative Capr'Alpes

Groupement de producteur.rice.s de fromages de chèvre. La coopérative est un lieu de commercialisation en commun, de formation et d'échanges sur les techniques fromagères fermières.

Henriette Coursange (technicienne) :

04 92 52 53 27 (dans les locaux de la Chambre d'Agriculture)

Les associations pour une consommation critique et solidaire réparties sur le territoire des Hautes-Alpes

Cet ensemble d'associations propose des achats groupés directement des consommateurs.rices aux producteurs.rice.s. Il propose des achats à deux échelles :

- pour des agrumes venant de Sicile
- pour la production de producteur.rice.s locaux

Contact de quelques-unes de ces associations :

<https://court-jus.jimdo.com/>

court-jus.asso@gmail.com

Court-Jus dans l'Embrunais

www.court-circuit-05.com

Court-Circuit dans le Buëch.

D'autres groupes existent aussi : Désalter'Native autour de l'Argentière-la-Bessée, le GAG et R.E.S.P.E.C.T.S. dans le Gapençais, Sens Pressé dans le Briançonnais, Juste un Zeste dans le Guillestrois-Queyras, Altizeste autour de La Roche des Arnauds...

Marchés de producteur.rice.s : contacter Isabelle Malfatto (service valorisation de la **Chambre d'Agriculture**) ou s'adresser aux mairies pour rentrer en contact avec les placier.ère.s.

La Randonnée Gourmande (Embrunais)

Groupement de producteur.rice.s et artisan.e.s s'inscrivant dans une démarche commune de communication autour de leurs productions. Contact : fermedubayle@gmail.com

Un toit pour les abeilles

Entreprise proposant à des entreprises et des particuliers de parrainer des ruches en échange d'une livraison régulière de miel.

Pour rejoindre le réseau d'apiculteur.rice.s, communiquer via cette adresse : parrains@untoitpourlesabeilles.fr/

www.untoitpourlesabeilles.fr/



■ Qui contacter pour approvisionner des établissements pour une restauration collective locale et de qualité ?

Directement faire du porte à porte...

« Personne n'ose, mais on peut très bien aller voir les restaurants collectifs (établissements scolaires ou médico-sociaux...). On peut avoir accès à la restauration collective en tant que producteur.rice individuel.le. » Véronique

... ou passer par des réseaux d'intermédiaires locaux

Le Département s'occupe de l'approvisionnement local des collègues
Contacter Philippe Imbert ou Marc Mallen au **04 92 40 38 00**

Échanges Paysans :

Intermédiaire entre producteur.rice.s locaux et la restauration collective et commerciale dans les Hautes-Alpes. Echanges Paysans est associé au lancement d'une plateforme régionale : Manger Bio en Provence.

Axipark, 8 rue des Compagnons, 05000 Gap, contact@echanges-paysans.fr / **09 72 44 76 99**

Coordinateur :

Marc Lourdaux **06 83 56 24 08**

■ Je cherche à valoriser au mieux mon lait... Comment faire ?

Biolait, coopérative de collecte de lait bio en France

Contact : Marion Mougeot, Responsable des Adhésions pour le Sud de la France, au **02 51 81 54 17**

www.biolait.eu/fr/gfycms/page/read/1-connaître-biolait/

Fromagerie Ubaye

(Coopérative de produits laitiers de vache) :

www.fromagerie-ubaye.com

2 digue Gravette, 04400 Barcelonnette

Fromagerie de Château-Queyras

(produits laitiers de chèvres et vaches avec une gamme de produits bio) :

<http://fromagesduqueyras.fr>

Les Eaux Douces, 05350 Château Ville-Vieille

Fromagerie du Champsaur

(produits laitiers de vache)

Les Barraques, 05500 La Fare en Champsaur

Fromagerie de la Durance

(produits laitiers de vache, de chèvre, de brebis)

www.fromageriedeladurance.fr/

ZA Le villard, 05600 Guillestre

Fromagerie Ebrard

(produits laitiers de vache, de chèvre, de brebis)

Route d'Orcières, 05260 Chabottes,

04 92 22 39 76

info.ebrard@orange.fr

Fromagerie du col Bayard

(produits laitiers de vache, de chèvre, de brebis)

RN 85, 05500 Laye

04 92 50 50 06

www.laiterie-col-bayard.com

Fromagerie de Montbardon

(produits laitiers de vache, de chèvre, de brebis)

05350 Château-Ville-Vieille

04 92 20 14 47



■ Où découper ou faire découper ma viande ?

Abattoir des Hautes-Vallées à Guillestre

Il s'agit d'un abattoir de proximité multi-espèces, tenu et géré par des éleveurs et des éleveuses. L'abattoir dispose d'une salle de découpe collective Route des Campings, 05600 Guillestre.

04 92 45 20 58

Contact :
abattoirdeshautesvallees@gmail.com

Ateliers de découpe

Il existe aussi plusieurs ateliers de découpe dans le département, gérés collectivement ou individuellement. Se renseigner auprès d'éleveur.se.s pratiquant la vente directe.

La découpe à façon

Plusieurs entreprises agricoles pratiquent aussi la découpe à façon notamment : Lamorlette à Embrun, l'EARL Saint Martin (Jacques Maurel) à Tallard, le GAEC Aragon à Sorbiers, le GAEC des Pin's à la Faurie, la Ferme Flaud à Gap, et la Savinoise des Viandes à Savines.

Conflits, problèmes juridiques

S'adresser à son assurance. Elle propose souvent en option des conseils juridiques.

Solidarité Paysans (voir contact plus haut)

Dans certains départements, il existe des « **Comité d'Action Juridique** » (Confédération Paysanne).

Des bénévoles paysan.ne.s sont formé.e.s pour venir en aide à leurs pairs sur des questions juridiques.

Concernant les problèmes spécifiquement liés à des **baux ruraux** : s'adresser à un syndicat agricole.

Chaque **syndicat agricole** siège au tribunal paritaire des baux ruraux.

Attention : Il n'y a pas de service juridique à la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes



Conseils techniques concernant ma production

■ Où me faire conseiller en bio ?

AGRIBIO 05

8 ter rue Capitaine de Bresson à Gap (boîte postale). Le bureau est situé à La Locomotive, 1 rue Elysée à Gap.

06 03 07 94 88

agribio05@bio-provence.org

www.bio-provence.org/Agribio-05

La Chambre d'Agriculture

Une technicienne bio est disponible pour répondre à vos questions.

■ Où trouver des conseils pour la commercialisation (fixer les prix, choix du mode de commercialisation)?

AGRIBIO et l'ADEAR proposent des formations sur les prix rémunérateurs. Se reporter au Guide InPact PACA pour avoir un aperçu de l'ensemble des formations proposées.

Les syndicats de producteur.rice.s

(apiculture, élevage ovin, Brebis Lait Provence, Simples, aviculture...)

Exemple : le Syndicat Caprin, 8 ter, rue capitaine Bresson, 05010 Gap

04 92 52 53 27

La **Chambre d'Agriculture** peut également proposer des moyennes de prix (notamment dans le cadre de l'installation).

65

Difficultés physiques

■ Qui contacter en cas de pépin physique ?

Le médecin de la MSA

Le Service de Remplacement

8 ter, Rue Capitaine de Bresson, 05010 Gap 04 92 58 63 66, apra05@hotmail.fr

Solidarité Paysans

www.solidaritepaysans.org/les-difficultes-en-agriculture-parlons-en_1224.p_p : un outil interactif pour évoquer et anticiper les difficultés.

Financement

■ Qui contacter en cas de pépin financier ?

La DDT

Pour demander l'Aide à la Relance des Exploitations Agricoles

(AREA, ex Agridiff)

www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31198

Solidarité Paysans

Les **Syndicats agricoles** qui siègent à la commission de la DDT

La **MSA** pour demander un échéancier pour le paiement des cotisations



■ Quelles alternatives existent pour financer mon installation ?

Financement participatif

- Helloasso
- Mimosa
- Blue Bees

ADIE

Structures de micro-crédit
Manon Schmitt (Responsable Bénévolat et Développement), 16 rue Carnot,
05000 Gap,
07 75 10 54 49
www.adie.org



Foncier

■ Où trouver du foncier ?

SAFER (voir fiche en annexe)
8 Avenue Jean Jaurès, 05000 Gap
04 88 78 00 05

Terre de Liens

Mouvement citoyen agissant pour un meilleur accès au foncier dans le monde agricole. L'association acquiert des fermes puis les loue à des agriculteur.rice.s.
Maison IV de Chiffre, 26 rue des Teinturiers,
84000 Avignon
09 70 20 31 24

Les espaces-test agricoles

Contactez Vanessa Picard (animatrice ADEAR). Pour plus de détails, voir la section de ce guide : « Mon projet-il réalisable ? »

ElementTerre

Ce collectif d'associations réfléchit aux questions d'alimentation et d'agriculture dans l'Embrunais.

Il porte un projet collectif de porteur.se.s de projet dans l'Embrunais avec pour objectif de faciliter l'accès au foncier.

Contactez : court.jus.asso@gmail.com

Olivier Louis :

Consultant Foncier
actifoncier@gmail.com
07 86 20 66 29

■ Où trouver des fermes en transmission ?

Répertoire de l'Installation :

Concerne uniquement des fermes à reprendre, pas de foncier nu.
www.repertoireinstallation.com/

SAFER :

8 Avenue Jean Jaurès, 05000 Gap
04 88 78 00 05 (voir fiche technique en annexe)

■ Où puis-je obtenir des conseils sur le foncier ?

ADEAR :

Vanessa Picard (animatrice)

PAI :

A la Chambre d'Agriculture

Juriste :

Peut être utile pour l'achat du foncier, notamment pour prévenir tout type d'imprévus au moment de l'installation (séparation, accident...).

Olivier Louis :

Consultant Foncier
actifoncier@gmail.com
07 86 20 66 29



Formation

■ Où trouver des formations longues ?

ADFPA (Association Départementale pour la Formation le Perfectionnement des Agriculteurs des Hautes Alpes)

10 rue des Silos, 05000 Gap,

04 92 52 15 15

Contact : adfpa@adfpa05.asso.fr

<https://adfpa05.asso.fr/>

Lycée agricole des Emeyères

127 Route de Valserrès, Gap

04 92 51 04 36

Contact: legta.gap@educagri.fr

<https://gap.educagri.fr/>

CFPPA de Nyons

Propose aussi des formations courtes

2 avenue de Venterol, 26110 NYONS

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

www.cfppa-nyons.fr/

Lycée agricole et CFPPA de Carmejeane
(Digne)

04 92 34 60 56

cfppa.digne@educagri.fr

www.digne-carmejeane.educagri.fr/

Centre de Formation Fromager (Actalia) :

Formations courtes

04 92 30 35 70

www.actalia.eu/

CFPPA de Die

Spécialisé dans l'Agriculture Biologique

200 Avenue de la Clairette, 26150 Die

04 75 22 04 19

Centres de Formation en Agroécologie :

- **Adalia (Hautes-Alpes) :**

adalia.agroecologie@gmail.com

www.adalia-formation.fr

- **Les Amanins (Drôme) :**

<http://lesamanins.com>

- **Terres Vivantes (Trièves) :**

www.terrevivante.org

■ Où trouver des formations courtes ?

ADALIA :

L'association située à Embrun propose notamment des formations liant agriculture-santé-environnement-biodiversité.

contact@adalia-formation.fr ou adalia.agroecologie@gmail.com
www.adalia-formation.fr

ADEAR 05

AGRIBIO 05

www.bio-provence.org/Agribio-05

8 ter rue Capitaine de Bresson, 05000 Gap Cedex (boîte postale)

06 03 07 94 88

La Locomotive (bureau), 1 rue Elysée, 05000 GAP, agribio05@bio-provence.org

La Chambre d'Agriculture

ELIOSE : Formations, suivis d'élevage, conférences

Sabine Lory (Animatrice)

06 76 61 22 39

eliose.asso@gmail.com

InPACT PACA (initiative pour une agriculture paysanne, alternative et territoriale)

Propose un catalogue de formations, prônant une autre manière de faire de l'agriculture.

www.inpact-paca.org/Qui-sommes-nous



Matériels

- Quelles aides financières existent pour acheter du matériel ?

PCAIE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles). Aide pour du matériel, bâtiments... Attention, uniquement pour du matériel neuf.

Contactez la DDT

- Comment acheter collectivement du matériel ?

Les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) : Coopératives d'agriculteur.rice.s dédiée à la mise en commun de matériels. Chaque membre de la coopérative acquiert des parts sociales en fonction de l'usage qu'il fait du matériel.

Fédération départementale des CUMA des Hautes-Alpes, basée à la Chambre d'Agriculture.

06 87 41 47 63

- Où récupérer du matériel d'occasion ?

L'ADEAR diffuse des annonces aux adhérent.e.s.

- Où fabriquer ses propres outils ?

L'Atelier Paysan :

04 76 65 85 98

Contact : contact@latelierpaysan.org

www.latelierpaysan.org/

Farming Soul :

farmingsoul@riseup.net

www.farmingsoul.org/index.php

J'ai besoin de me faire remplacer un temps

- Vers qui me tourner pour me faire remplacer quand je ne connais personne ?

Le Service de Remplacement (basé à la Chambre d'Agriculture) :

04 92 58 63 66

Contact : apra05@hotmail.fr

L'ADEAR peut relayer les contacts de porteur.se.s de projet cherchant à travailler en attendant de s'installer.

Semences Paysannes

GIEE Semences Paysannes (dans le Buëch)
Pour plus d'information s'adresser à l'ADEAR ou consulter le site:

www.agroecologiepaysanne-graap.org/dynamiques-collectives/groupe-semences-paysannes

Maison des Semences "Graine des Montagnes" de Guillestre

Maison des semences paysannes – Cyrille Pactot, Jérôme Mugnoz

Le Villard, 05600 GUILLESTRE.

Contact :

secretariat@grainedesmontagnes.org

<https://carnetsdemontagne.online/graine-des-montagnes-maison-des-semences-paysannes/>

Soutien moral

■ A qui m'adresser en cas de coup dur ?

Assistante sociale de la MSA

GIEE FAM (Favoriser l'Agroécologie de Montagne) solidarité, entraide entre agricultrices.

S'adresser à l'ADEAR ou consulter le site www.agroecologiepaysanne-graap.org/dynamiques-collectives/le-groupe-femmes

Solidarité Paysans

Syndicats agricoles



Stages

■ Où trouver un lieu de stage ?

70

Dans le cadre du PPP :

il s'agit d'un stage de 6 mois maximum. Le ou la maître de stage doit être agréé.e « maître exploitant.e ».

Pour accéder à la liste, s'adresser au service Filière et Territoire de la Chambre d'Agriculture.

Dans le cadre du BPREA :

il s'agit d'un stage de moins de 6 mois, pendant l'année scolaire.

S'adresser à sa formation ou l'ADFPA pour trouver un.e maître de stage.

Pour les **demandeurs d'emploi**, possibilité de faire un stage **PMSMP** (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

Conclue pour une durée maximale d'un mois, une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois.

■ Comment puis-je recevoir des stagiaires, des wwoofers ?

Formation maître exploitant.e dans le cadre d'un PPP à la Chambre d'Agriculture. Deux sessions par an sont proposées (automne, printemps). Cette formation est à renouveler tous les 5 ans. L'agriculteur.rice est ensuite directement inscrit sur des listes consultables.

Pour accéder à cette formation, il faut être agriculteur.rice depuis plus de 4 ans.

→ Attention : il faut avoir réalisé son DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques). Document plus généralement obligatoire pour l'accueil du public (stagiaire, salarié).

Contactez le service prévention de la MSA

Brebis Lait Provence

Un carnet d'adresse précise les personnes qui acceptent les stagiaires, les wwoofers. Un guide de l'installation en ovin lait est également disponible :

www.inn-ovin.fr/le-guide-a-linstallation-en-ovin-lait/

Digne-les-Bains

04 92 36 91 83

WWOOFING

www.wwoof.fr/

Echanges entre volontaires et agriculteur.rice.s.

Attention : restez vigilant.e sur la législation !



Les Syndicats agricoles à vocation générale

La Confédération Paysanne

Maison de l'Agriculture

8 ter rue Capitaine de Bresson

05000 Gap

09 63 68 85 08 / 07 81 47 19 95

05@confederationpaysanne.fr

[www.facebook.com/](http://www.facebook.com/confederationpaysanne05/)

[confederationpaysanne05/](http://www.confederationpaysanne.fr/index.php)

[www.confederationpaysanne.fr/](http://www.confederationpaysanne.fr/index.php)
[index.php](http://www.confederationpaysanne.fr/index.php)

FDSEA

Maison de l'Agriculture

04 92 52 53 20

fdsea.05@wanadoo.fr

Jeunes Agriculteurs

Maison de l'agriculture

04 92 52 53 22

cdja05@wanadoo.fr

MODEF (antenne régionale)

49 avenue du portail neuf

84190 BEAUMES DE VENISE

04 90 62 94 05

modéf-vauchluse@wanadoo.fr

Coordination rurale

(antenne régionale)

c/o le Solis – Bureaux Elytis n°11

4 allée du Levant

34970 Lattes

04 67 47 52 30 / 06 95 91 52 43

www.coordinationrurale.fr/



Conclusion

72

Ce guide entend compiler des données tant sensibles que pratiques. Il ne prétend pas être exhaustif, il veut juste être complémentaire de ce qui existe déjà, être facilitateur de ce premier pas vers la vie de paysanne et ses débuts.

Nous l'espérons pratique et utile sachant qu'à tout moment « les règles du jeu » administratif peuvent changer, ainsi que la pérennité de certains des contacts, rendant obsolète une partie des données. La majeure partie des informations est cependant appelée à durer. La visibilité des femmes en agriculture est une de nos préoccupations parce qu'il nous semble qu'elle est un des facteurs de résilience de ce domaine. Ce n'est pas par défaut que de nombreuses femmes ne travaillent pas sur des grandes « exploitations », avec des gros tracteurs produisant des produits distribués on ne sait à qui ni où, déconnectées de leur autonomie. C'est probablement une vision différente de notre environnement, un rapport au vivant plus en recherche de complicité que de domination, un lien à l'alimentation plus intime... qui nous amène à cette activité et peut être facteur de changement.

Ce ne sont pas les femmes qui ont initié et accompagné la mécanisation, l'intensification, la restructuration qui, aujourd'hui, révèlent leurs conséquences fâcheuses tant environnementales qu'humaines puisqu'elles n'exerçaient de fonction ni dans les milieux décisionnels ni dans le milieu agricole à l'époque où ces choix ont été opérés.

Nous souhaitons seulement pouvoir contribuer à l'émergence d'une agriculture réconciliée avec la terre et sa vie, les animaux dont nous nous occupons, en sachant nous soustraire s'il le faut aux marchands de tout poil pour mieux nous approprier les connaissances sans cesse augmentées sur l'agronomie et les sciences de l'environnement et de la nature.

La technique doit être notre partenaire et non pas notre patronne, ses injonctions doivent être discutées, amendées, adaptées...

Respectons-nous par l'autonomie, le partage, les échanges et la création individuelle et collective.

Bon voyage à toutes celles qui veulent tenter l'aventure.



ANNEXES

La SAFER

Qu'est-ce qu'une SAFER ?

Une SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est **une société anonyme, sans but lucratif** (elle a le droit de faire des bénéfices mais pas de rémunérer ses actionnaires), avec des missions d'intérêt général, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances.

Les SAFER ont été créées par la Loi d'Orientation Agricole du 5 août 1960 avec comme **objectifs initiaux de réorganiser les exploitations agricoles, dans un but de meilleure productivité et pour aider à installer des jeunes**. Depuis leurs missions se sont élargies au développement rural en général et à la protection de la nature et de l'environnement.

Comment acquière-t-elle des biens ?

Les SAFER acquièrent des biens de deux manières :

- à l'amiable dans la plupart des cas,
- en utilisant le droit de préemption, dont elles disposent depuis 1962. Il existe des préemptions simples et des préemptions avec révisions de prix.

Les notaires informent les SAFER de tous les projets de vente de biens agricoles et forestiers dès lors qu'un compromis est signé et ce même si le bien n'est pas préemptable. Ils n'ont pas de délai légal pour le faire mais c'est une obligation légale. On dit que le notaire

doit « purger le droit de préemption » pour réaliser l'acte de vente. Cette information, c'est ce qu'on appelle les notifications ou les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

Les SAFER sont également informées des ventes de parts sociales.

Le droit de préemption ne peut pas être utilisé sur les achats réalisés par le locataire des terres depuis plus de 3 ans, sur les terrains à bâtir avec un engagement de construction ou sur les achats par la famille (jusqu'au 4ème degré de parenté), ni sur des parcelles cadastrées uniquement bois.



L'acquisition amiable

Sur ces dossiers, la SAFER est contactée par un propriétaire ou son représentant (un notaire par exemple) qui sollicite l'appui de la SAFER pour la vente. Elle peut également prendre directement contact avec les propriétaires, à son initiative ou à la demande d'un candidat, d'un maire...

In fine, une promesse de vente est signée entre le vendeur et la Safer. Suivra alors la procédure de rétrocession.

Préemptions simples

Au départ il y a un compromis de vente signé entre un vendeur et un acheteur devant notaire.

A compter de l'émission de la notification du notaire envers la Safer, celle-ci a 2 mois pour décider de préempter, 2 mois pendant lesquels elle doit obtenir l'accord des commissaires du gouvernement. Ces représentants de l'Etat disposent d'un mois pour donner leur position, donc, la SAFER dispose d'un calendrier très serré pour instruire un dossier en préemption.

La SAFER diffuse cette information aux syndicats agricoles et aux Communes qui disposent d'une convention de surveillance. Elle apparaît également sur le site internet de la Safer Paca.

Il faut ensuite agir très vite. Pour simplifier, disons qu'un demandeur (par exemple un candidat qui n'a pas réussi de lui-même à acquérir le bien) dispose de deux semaines maximums pour se manifester auprès de la SAFER à compter de la réception de la notification.

La SAFER préempte si et seulement si :

- L'enjeu agricole est avéré, notamment par le fait que des candidats autres que l'acquéreur portent des projets agricoles prioritaires
- Les commissaires du gouvernement ont donné respectivement leur accord et un avis favorable
- Une garantie de financement est apportée par un candidat

La SAFER envoie l'avis de préemption au notaire puis elle signe un acte d'achat chez le notaire dans un délai de 2 mois. S'en suivra la procédure de rétrocession.

Préemption avec révision de prix

La SAFER a la possibilité de contester le prix convenu dans le compromis, lorsqu'il est significativement élevé par rapport au prix du marché. Pour ce faire, elle doit obtenir l'accord du Commissaire du Gouvernement Finances qui valide le prix proposé, à partir de références de prix que la SAFER doit démontrer. Dans le cas d'une révision de prix, le vendeur a la possibilité de retirer le bien de la vente. C'est le cas le plus fréquent.

Préemption partielle

La SAFER peut aussi préempter partiellement sur un bien.

L'exemple d'une maison avec 5 ha de terres. La SAFER peut préempter uniquement sur les terres. Si le vendeur est d'accord, il peut même demander une indemnité de dépréciation (puisque sa maison perd de sa valeur si les terres ne sont plus dans le lot). Ce qui fait augmenter le prix de la terre puisque la Safer va répercuter le prix qu'elle aura payé pour la dépréciation.

Le vendeur peut aussi demander à la SAFER de tout acheter (maison + terres). La SAFER a ensuite un délai pour accepter ou non. Si la SAFER décide d'accepter cette demande du vendeur, l'acquéreur du compromis est prioritaire pour acquérir la partie non préemptée du bien.

La SAFER peut préempter sur une vente d'un bien bâti s'il est prouvé qu'il y a ou qu'il y a eu une activité agricole dans les 5 dernières années. Lorsque la cessation d'usage agricole de ce bien bâti est antérieure à 5 ans, ce n'est plus préemptable.

Comment rétrocède-t-elle les biens ?

La rétrocession SAFER est la vente par la SAFER, via un acte notarié, d'un bien rural acquis soit par voie amiable, soit par préemption, et ce à des conditions validées par les commissaires du gouvernement, et à un candidat validé par le Comité technique et le conseil d'administration SAFER.

Pour pouvoir vendre un bien, la SAFER fait un appel à candidature via différentes voies (presse, mairie, syndicats agricoles,

site internet de la Safer). Certains sites (propriétés-rurales.com ou frenchland.com) publient également certaines annonces.

Pour candidater il faut bien sûr respecter le délai donné par la SAFER pour répondre et remplir une fiche de candidature. Il faut s'assurer d'avoir le financement (un acompte peut être demandé). Chaque candidature est instruite et présentée lors éventuellement de commissions locales puis en comité technique.

L'avis du comité technique

Pour départager les candidats, contrairement aux CDOA, il n'y a pas de priorités calculées selon un barème très hiérarchisé. Dans la pratique, le comité technique statue en fonction des projets présentés et de la capacité (financière notamment) des candidats.

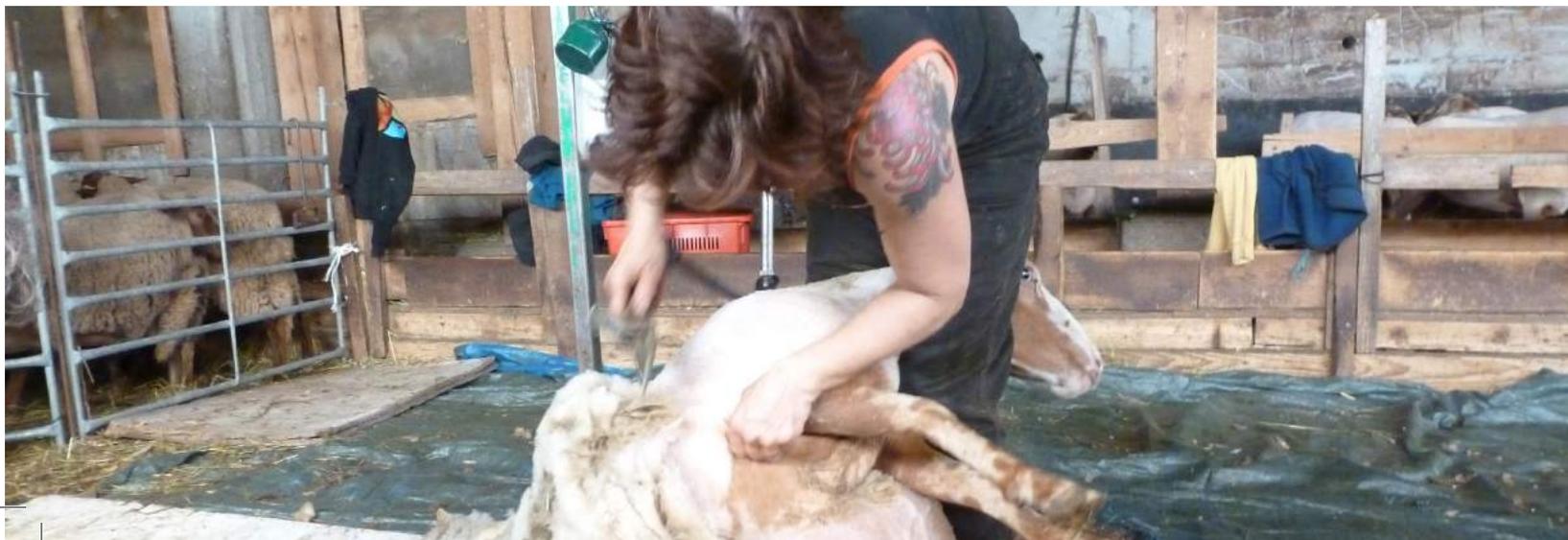
« Ces opérations doivent permettre l'installation d'agriculteurs, le maintien de ceux-ci sur leur exploitation ou l'amélioration des exploitations elles mêmes. » précise la SAFER.

76

Le comité technique est placé sous le contrôle du commissaire au gouvernement, qui a un droit de veto (sur le montant et sur le choix du candidat). Il est composé de représentants des 4 syndicats agricoles représentatifs dans le département, de la Chambre d'Agriculture, de la MSA, de Groupama, du Crédit Agricole, des Domaines, de la DDT, de La Région, du Département, de l'Association des maires, du Conservatoire des Espaces Naturels et enfin de la Fédération des chasseurs. Ces personnes disposent d'une voix délibérative.

La décision du comité technique doit être validée et approuvée par le conseil d'administration. Si c'est le cas, la Safer prend alors contact avec le notaire pour préparer le projet d'acte de vente et l'aider à réunir tous les documents nécessaires.

L'acte de vente peut contenir des conditions particulières dont un cahier des charges à respecter qui permet d'assurer le maintien de la destination du bien pendant dix ans minimum.



Les différents modes de faire-valoir

Il existe deux modes de faire-valoir qui peuvent se combiner :

- Le faire-valoir indirect (exploitation de terres en location)
- Le faire-valoir direct (exploitation de terres en propriété)

La location

Les baux sont régis par différentes règles réunies sous le nom de « statut du fermage » qui encadrent la durée, le montant du fermage...

Plusieurs types de baux sont possibles mais tous comportent l'obligation pour le locataire d'exploiter, entretenir les terres et de payer un loyer. En contrepartie, le propriétaire laisse le locataire utiliser les terres et ne peut les reprendre que sous certaines conditions.

Le bail à ferme

Le contrat de fermage ou **bail à ferme** est probablement le bail le plus protecteur pour l'exploitant agricole. Généralement d'une durée de **9 ans renouvelable**, son loyer, qualifié de « **fermage** » est déterminé annuellement par arrêté préfectoral. Il peut être verbal (en cas de litige, les preuves de paiement seront demandées pour justifier du fermage) ou écrit (sous seing privé, c'est-à-dire entre les deux parties, sans intervention extérieure ou chez le notaire) sera généralement reconduit tacitement (selon les clauses du contrat).

Le bail à long terme

Ces baux doivent être écrits et nécessitent le concours d'un notaire : ils sont conclus pour une durée minimale de 18 ans renouvelable par période de 9 ans ou pour une durée de 25 ans, renouvelable éventuellement par tacite reconduction d'année en année. Le propriétaire bénéficie en contre-partie d'avantages fiscaux.

Le bail de petites parcelles

Il s'agit d'une version plus légère du bail à ferme. Sa durée est libre. Plusieurs conditions pour conclure un bail de petites parcelles :

- la surface des terres concernées est inférieure au seuil fixé par arrêté préfectoral (1000 m² pour le Briançonnais, l'Embrunais et le Queyras pour toutes les cultures sauf les parcours où le seuil est fixé à 1 ha ; pour le reste du département le seuil est fixé soit à 1000 m² soit 2000 m² selon le type de culture et reste à 1 ha pour les parcours.
- les parcelles ne doivent pas représenter une partie essentielle de l'exploitation
- elles ne doivent pas constituer pas un corps de ferme.



Le bail de carrière, le bail emphytéotique (99 ans)

Ce sont des baux longs, sans renouvellement. Le bail de carrière, d'une durée minimum de 25 ans prend fin l'année culturelle pendant laquelle le preneur atteint l'âge de la retraite au sens de la MSA (62 ans minimum). Il ne faut donc pas que le preneur, lors de la signature du bail, ait plus de 37 ans. Cette longue durée entraîne la nécessité de passer devant un notaire pour le rédiger.

Le bail emphytéotique est consenti pour une durée d'au moins 18 ans et de maximum 99 ans. Il est soumis à une réglementation particulière et aucune disposition du statut du fermage ne lui est applicable.

Il laisse au preneur une grande liberté quant à l'usage auquel il destine les biens loués. Il peut changer de mode d'exploitation, entreprendre des travaux, transformer d'anciens bâtiments, en construire de nouveaux... Il peut aussi hypothéquer, céder ou transmettre le bail à ses héritiers.

Le bail cessible

Le bail cessible peut être conclu entre un fermier et un propriétaire qui en expriment tous deux le souhait. Il permet au fermier de céder son bail en dehors du cadre familial. Il ne peut pas être oral et nécessite un acte authentique chez le notaire et une publicité à la conservation des hypothèques. Le prix du fermage est celui du bail à ferme, mais il peut être majoré de 50 %. Le bail cessible est à minima de 18 ans, renouvelable tacitement pour 5 ans au moins.

Le bail précaire

Il peut être résilié à tout moment, la rémunération est en général plus faible afin de tenir compte de cette précarité. Trois cas seulement peuvent justifier l'usage d'un tel bail :

- le terrain va subir aménagement et construction, on souhaite l'entretenir en attendant

- l'exploitant est proche de la retraite
- La propriété est en indivision

Un bail d'un an peut être conclu dans le cas particulier où le bailleur souhaite installer à terme un ou plusieurs descendants majeurs et nommément désignés. Cette location est renouvelable dans la limite de 6 années, au terme desquelles le bail se transformera en fermage. Le preneur doit cependant déjà être exploitant sur une exploitation d'une surface au moins égale à la SMI.

Le bail environnemental

Ce bail permet d'inscrire dans la gestion d'un site une liste limitative de pratiques culturales susceptibles de protéger l'environnement. Le bail environnemental est supposé durable, car le non-respect par le preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation. Le bail incluant ces clauses doit fixer les conditions dans lesquelles le bailleur peut s'assurer annuellement du respect par le preneur des pratiques culturales convenues.

La vente d'herbe

Il s'agit d'un contrat par lequel le propriétaire ou l'exploitant d'une parcelle vend à un tiers la production d'herbe, de fourrage ou de foin d'une parcelle à charge pour ce tiers de la récolter. Attention à ce type de contrat qui peut être requalifié de bail rural, en particulier lorsque le contrat est reconduit chaque année au même agriculteur.

Le bail à métayage

Il s'agit d'une variante du bail à ferme. Le statut du fermage s'applique au métayage, qui aura donc soit une durée de 9 ans, soit une durée prévue par les dispositions applicables aux baux à long terme, à la différence que le métayer peut résilier le contrat tous les 3 ans. Le preneur doit verser une quote-part des récoltes au bailleur dans la limite d'un tiers. De son côté le propriétaire participe aux dépenses de l'exploitation selon la même quote-part.

PRETS ET MISES A DISPOSITION

Le commodat, ou prêt à usage

Il s'agit là d'un prêt gratuit. La durée en est libre (le contrat écrit, non obligatoire, précise le terme du prêt) et l'emprunteur est tenu de respecter la destination du terrain, de le restituer au prêteur après usage en bon état.

Mise à disposition à titre gratuit

A la différence du commodat, le propriétaire du bien peut le récupérer à tout moment, le bénéficiaire n'ayant aucun droit.

La convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage

Elle est applicable seulement dans les zones de montagne (ou bien dans des communes définies par le préfet, après avis de la CDOA) et concerne généralement des bois et landes. Si la durée et le loyer sont encadrés par un arrêté préfectoral, le reste des clauses est fixé librement par les parties (actualisation du loyer, conditions de renouvellement, répartition de la taxe foncière, etc...). Plus souple que le bail soumis au statut du fermage, cette convention est moins protectrice pour l'exploitant.

Cette disposition a été conçue pour répondre à des contraintes telles le pastoralisme, la lutte contre l'incendie et l'élevage extensif de montagne.

La convention d'occupation précaire

Elle est soumise à des conditions très strictes et ne peut représenter qu'une mise à disposition provisoire. Elle peut être conclue dans les cas suivants : mise en valeur de biens d'une succession en cours d'instance judiciaire ; permettre au preneur de rester dans le bien loué après expiration ou résiliation du bail sans renouvellement ; permettre l'exploitation temporaire d'un bien dont l'utilisation principale n'est pas agricole ou dont la destination agricole doit être changée.

La convention

de mise à disposition de la SAFER

Un propriétaire foncier peut missionner la SAFER pour la gestion de son terrain. Celle-ci s'occupe dès lors de sélectionner un agriculteur auprès de qui, le-dit terrain sera mis à disposition. Cette convention peut durer d'un à trois ans. Elle peut être mise en œuvre dans le cas où le propriétaire souhaite que son terrain soit entretenu en attendant d'être vendu, ou bien pour tester un potentiel locataire. Elle se conclut donc par une vente ou par un contrat de fermage.

Enfin, certaines communes ou communautés de communes achètent du foncier dans le but d'installer des paysans. Ce dernier peut alors être sous contrat avec la collectivité.

Attention, en cas d'installation sur des terrains en location, l'idéal est d'avoir un bail à ferme !!

Il est possible de commencer dans des conditions précaires (autorisation verbale, convention de mise à disposition...) mais il faut bien en être conscient et, essayer, dans la mesure du possible de régulariser la situation.

La vaine pâture

Il s'agit d'une disposition assez ancienne qui autorise le passage d'un troupeau sur des parcelles déjà pâturée ou fauchées. De nos jours cette disposition existe essentiellement dans les communes où il y a une décision qui l'autorise (décision antérieure à 1890).



Reprendre une exploitation familiale

Une exploitation peut être transmise via une donation. Elle permet d'organiser de son vivant et de manière active sa succession en associant les héritiers à la transmission de son patrimoine.

Il existe plusieurs types de donation :

- La donation simple,
- La donation-partage, lorsque que les donateurs transmettent la propriété de tout ou partie de leur patrimoine. Les autres enfants des donateurs reçoivent en même temps la contrepartie de l'avantage consentie à l'enfant qui reprend l'exploitation.
- La donation ordinaire en avance d'hoirie :

c'est une avance consentie à celui qui s'installe sur sa part de succession,

- La donation ordinaire par préciput et hors part : les parents donateurs donnent à celui qui s'installe un bien supplémentaire à sa part normale dans sa succession.

Le risque d'une succession mal préparée est le morcellement entre les héritiers.

Pour favoriser la reprise familiale des dispositions sont proposées par la loi : le rachat de l'exploitation de ses parents, l'attribution préférentielle en propriété, l'attribution préférentielle en jouissance ou transmission par bail à long terme.

Acheter des terres ou une ferme

Pour trouver du foncier à acheter, plusieurs possibilités :

- La SAFER
- Les notaires
- Les petites annonces
- Le réseau associatif
- La Chambre d'agriculture via le Répertoire Départ installation
- Un consultant foncier

Les formes juridiques d'une exploitation

	Entreprise Individuelle	Entreprise Individuelle à Responsabilité limitée	GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)	EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)	SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole)
Responsabilité	<p>Illimitée.</p> <p>Les biens personnels de l'exploitant.e ne sont pas distincts des biens professionnels. L'exploitant.e est responsable des dettes de son entreprise sur l'ensemble de son patrimoine (sauf si déclaration d'insaisissabilité faite chez le notaire et hors maison d'habitation). Frais et formalités réduits.</p>	<p>Limitée.</p> <p>Permet de séparer le patrimoine privé de la personne et celui affecté à son activité professionnelle. Comme pour l'entreprise individuelle, les frais et démarches sont réduits. Ce n'est pas une société. Pas de statuts nécessaires.</p>	<p>Limitée</p> <p>à 2 fois la participation au capital social.</p>	<p>Limitée</p> <p>à la participation au capital social</p>	<p>Illimitée.</p>
Nombre d'associé.e.s	1 personne	1 personne	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 10 • Possible entre époux et concubins • Pas d'associé.e.s mineur.e.s • Personnes physiques • Associé.e.s exploitant.e.s 	<ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 10 (EARL unipersonnelle) • Associé.e.s mineur.e.s possibles si non exploitant.e • Personnes physiques • Associé.e.s exploitant.e.s et non exploitant.e.s 	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2 • Associé.e.s mineur.e.s possibles • Personnes physiques et morales • Associé.e.s exploitant.e.s et non exploitant.e.s
Principe de transparence	Oui	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour les GAEC Totaux • En fonction du % de détention des parts sociales de chaque associé.e 	Non	Non

Les formes juridiques d'une exploitation

	Entreprise Individuelle	Entreprise Individuelle à Responsabilité limitée	GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)	EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)	SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole)
Imposition	Imposition sur le revenu selon le micro BA ou réel selon le chiffre d'affaire réalisé.	Imposition sur le revenu selon le micro-BA ou réels selon le chiffre d'affaire réalisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Non-imposition du GAEC (Option possible pour les impôts sur les sociétés) • Seuil de passage au réel = 82 200 € de chiffre d'affaire x nombre d'associé.e.s • Chaque associé.e est imposé sur sa quote-part de revenu distribué ou non. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-imposition de la société (option possible pour les impôts sur les sociétés) • Régime réel obligatoirement • Chaque associé.e est imposé.e sur sa quote-part de revenu, distribué ou non 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-imposition de la société (option possible pour les impôts sur les sociétés) • Régime réel obligatoirement • Chaque associé.e est imposé.e sur sa quote-part de revenu, distribué ou non
Capital	Pas de minimum.	Pas de minimum.	Minimum de 1500€	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 7500 € • Les associé.e.s exploitant.e.s doivent détenir plus de 50% du capital • Commissaire aux apports pour l'évaluation des apports en nature 	Pas de minimum.
Gérant	Uniquement associé.e exploitant.e	Uniquement associé.e exploitant.e	<ul style="list-style-type: none"> • Simple ou multiple • Associé.e.s du GAEC, désigné.e.s par les associé.es. 	<ul style="list-style-type: none"> • Simple ou multiple • Uniquement associé.e.s exploitant.e.s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Simple ou multiple • Gérant.e associé.e.s. ou non
Prise de décision	Seule	Seule	1 personne = 1 voix	Proportionnel au nombre de parts	Proportionnel au nombre de parts

Accueil à la ferme	60	Foncier (trouver du foncier)	47/66
ACRE		Formations	45/67
(Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises)	51	France Agrimer	52
Acquisition différée de foncier	52	Garantie Égalité Femmes	51
Administratif	60	Groupement d'employeurs agricoles	20
Agriculture biologique	33	Matériels	
Aide au Répit		(aide financière, auto-construction, mécanique et genre...)	36/69
(service d'action sanitaire et social de la MSA)	28	Modes de faire-valoir	48/77
Baux ruraux	77	Plan de Compétitivité et d'Adaptation	
Bibliographie	57	des Exploitations Agricoles (PCAE)	52
Capacité Professionnelle Agricole (CPA)	45	Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP)	45
Commercialisation	62	Remplacement	21/69
Concilier vie familiale et vie professionnelle	24	S'installer à deux	18
Conflits, problèmes juridiques...	64	SAFER	47/74
Congé maternité	26	Salarier	19
Conseils techniques	65	Semences Paysannes	69
Contrôles sur exploitation	38	Soutien moral	30/70
Crise sanitaire	37	Stages	
Déclarations de l'entreprise	56	(Où trouver un lieu de stage ? Accueillir des stagiaires ?)	70
Difficultés physiques	65	Statut fiscal	55
Dotation Jeune Agriculteur (DJA)	49	Statut et forme juridique de l'exploitation	55/82
Entraide	31	Statut social	53
Espaces-test Agricoles	48	Terre de liens	47
Financement	65/49	Vivea	46
		Wwoofing	70





Remerciements

Nous souhaitons remercier les paysannes qui ont accepté de témoigner dans ce guide : Amélie G., Amélie M, Aude, Claire, Eve, Fanny et Marine. Elles ont été une vraie source d'inspiration.

Merci également aux autres paysannes qui participent aux activités du GIEE FAM (Favoriser

l'Agroécologie de Montagne): Chantal H., Annie R., Chantal B., Claire P., Françoise B., Céline S., Brigitte M., Marion D., Myrtille B., Juliette B., Estelle C., Adeline P. Leur dynamisme et leur engagement font vivre l'agroécologie sur le terrain. Merci notamment à Véronique Dubourg et Chantal Bonetti qui coaniment ce groupe depuis 2016.

Merci à toutes les paysannes, qui, au quotidien, que ce soit dans leur ferme ou au sein des organisations professionnelles agricoles, font bouger les lignes sur la

reconnaissance des femmes en agriculture. Un merci particulier à Gabrielle De Dianous, qui a réalisé en 2019 un stage de fin d'études sur le Genre et l'Agroécologie à l'ADEAR et au GRAAP. Elle a porté ce guide depuis le début et l'a suivi jusqu'aux dernières étapes. Merci pour son travail de recueil de témoignages et d'écriture. Nous lui souhaitons bonne continuation dans la poursuite de ses études. Merci à Carine Pionetti, Vanessa Picard et Véronique Dubourg pour leur travail d'écriture, de coordination et de finalisation du guide.

Merci à toutes les relectrices et tous les relecteurs, en particulier à Marc Mallen et Jean-Marie Digue.

Merci à toutes les institutions qui soutiennent financièrement notre travail.

Enfin, merci à toutes les paysannes et les paysans qui contribuent à soutenir les dynamiques d'installation agricole.



Guide Devenir Paysanne / Novembre 2019

Edition et coordination : ADEAR 05 et GRAAP

Rédaction : Gabrielle de Dianous, Véronique Dubourg, Vanessa Picard, Carine Pionetti

Graphisme et mise en page : A l'atelier / Crédits photo : Carine Pionetti



« Pour moi l'exploitation, c'est un choix de vie, ce n'est pas un métier. C'est un métier que je trouve sain, avec un côté social aussi, avec ma fille... Et c'est ça que je cherchais quand je voulais être paysanne : pas de la performance agricole mais plus tout un ensemble qui est cohérent. »

« Nous, on faisait tout ensemble. La traite des brebis, la fromagerie etc. Et finalement, ça ne le faisait pas, parce que c'était toujours un peu tendu (...) Du coup, on a vu une médiatrice. Elle n'était pas vraiment spécialisée dans le travail agricole, mais ça nous a fait du bien quand même ! Rien que sur l'écoute, rien que sur nos besoins... Ça permet de se poser, de comprendre ce que l'autre ressent »

Comment faire quand on est seule sur sa ferme ? Comment trouver un équilibre quand on est deux ? Comment combiner vie de famille et vie professionnelle ? Quels sont les incontournables de l'installation, ces petites choses que les structures d'accompagnement ne vont pas vous dire, et qui vont faire toute la différence ?

Avoir un réseau sur lequel s'appuyer dans les moments difficiles, savoir comment fonctionne le service de remplacement, savoir quoi faire quand on a un pépin sanitaire, dégager du temps pour soi.

Autant d'astuces, de réflexions intimes sur la vie et le métier de paysanne que livrent sept jeunes femmes. Sept paysannes installées dans le nord des Hautes-Alpes, qui ont créé, avec d'autres, un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) composé uniquement de femmes. C'est le GIEE FAM, pour Favoriser l'Agroécologie de Montagne.

« Nos témoignages sur nos productions, notre commercialisation, notre vie de

famille, nos relations professionnelles parlent de cette approche systémique où les êtres et les choses s'imbriquent et avec lesquelles on s'ajuste.

C'est ensemble, par nos chantiers d'entraide, nos temps de partage et d'échange qu'on retisse tous ces liens que le modèle agricole actuel – érigé en termes de volumes, de filières et de mécanisation – a érodés. Ensemble, nous sommes plus créatives parce que nous sommes complémentaires, à l'image de nos fermes, toutes différentes, et pourtant mues par les mêmes valeurs ».

Ce guide, réalisé par l'ADEAR 05, le GRAAP et la complicité des femmes du GIEE FAM, allie approche sensible et entrée pratique. Il combine témoignages, informations sur le parcours d'installation, et contacts utiles. Il s'adresse à toutes les femmes qui sont sur le chemin d'une installation en agriculture.

Bon voyage à toutes celles qui veulent tenter l'aventure !

ADEAR des Hautes-Alpes

Maison de l'Agriculture, 8 ter rue Capitaine de Bresson – 05000 Gap

09 63 68 85 08 / 07 81 47 19 95 / adear05@orange.fr

